



Hôpital : rien ne va plus

Rentrée scolaire :  
crise du recrutement

Sale heure  
pour les salaires

**NOUS SOMMES AUX CÔTÉS  
DE CEUX QUI FONT GRANDIR  
LES AUTRES.**

**-10 %\***

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



**ASSURÉMENT HUMAIN**

Karine,  
enseignante.

GMF 1<sup>er</sup> assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

\*Offre réservée aux agents du service public, personnels de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1<sup>ère</sup> cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr)

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés** - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.



**17**  
Salle heure pour les salaires

**6**  
Salaires  
Dans l'action pour que les paroles deviennent des actes



**8**  
Hôpital  
Rien ne va plus



**10**  
Enseignement professionnel  
Partie intégrante de l'Éducation nationale



**13**  
Macron à la Sorbonne  
Un projet libéral pour l'école



**14**  
Rentrée dans le supérieur  
Des étudiant-es en situation précaire

**24**  
C'est demain Énergies  
Le casse-tête européen



**28**  
Hommages aux compositrices



**30**  
Rencontre avec Robin Renucci

ÉDITO

## Un été dans le rouge

L'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes aux conséquences dévastatrices a marqué la période estivale. Canicule, sécheresse, incendies, orages violents, cet été rouge feu donne un caractère plus palpable, plus proche, plus inquiétant aux dérèglements en cours. Dans le même temps, la poursuite de l'inflation a continué à amputer salaires et pensions et donc à obscurcir l'avenir de celles et ceux qui vivent des revenus de leur travail, l'été en a vu un nombre de plus en plus important « basculer dans le rouge » des fins de mois difficiles et des inquiétudes sur l'avenir immédiat.

Au fur et à mesure que la crise s'approfondit, c'est aussi le lien entre ces deux questions, entre les enjeux sociaux et les enjeux écologiques, qui apparaît de plus en plus clairement. Se battre pour une meilleure répartition des richesses, c'est aussi vouloir donner à chacune et chacun les moyens de mieux consommer tout en pointant la responsabilité spécifique de l'ultra-richesse dans la dégradation de la planète. Préférer que les revenus aillent au travail plutôt qu'au capital, c'est reconnaître l'utilité sociale des travailleur.se.s, alors que nombre de métiers indispensables à la vie en société peinent à recruter dans le contexte actuel de salaires trop faibles. C'est aussi revendiquer le financement des services publics pour construire un futur avec plus d'éducation, plus de soin, plus d'attention aux êtres humains et au vivant. De ce point de vue, la loi dite « pouvoir d'achat » votée en juillet, en ne faisant qu'apposer quelques rustines, en actant une baisse en valeur réelle des salaires et pensions et en amputant le salaire socialisé à travers les mesures d'exonération des cotisations, passe à côté du sujet.

Pour que la planète reste vivable, la seule solution de long terme est d'organiser les solidarités et donc changer radicalement de modèle. La mobilisation du monde du travail est pour cela nécessaire, la FSU est déterminée à construire tous les cadres d'action qui permettront d'imposer cette dynamique.



Benoît Teste

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél : fsu.nationale@fsu.fr pour@fsu.fr  
N° CP : 0725 S 07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Benoît Teste  
Rédaction :  
Sandrine Charrier,  
Claire Guéville  
Matthieu Leiritz,  
Arnaud Malaisé,  
Jacques Mucchielli,  
Christophe Nouhaud,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Alain Senée,  
Valérie Soumaille  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude Publicité  
Clotilde Poitevin  
7, rue Emile LACOSTE  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr  
Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
Tréviers/NaJa  
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.



Ce numéro comporte  
un encart ADL aux abonnés.

## Vote pour l'IVG aux États-Unis

L'arrêt profondément réactionnaire de la Cour suprême des États-Unis révoquant le droit fédéral à l'interruption de grossesse conduit déjà à de lourdes conséquences pour les femmes américaines. Ainsi en un seul mois, selon l'Institut Guttmacher, référence au niveau mondial sur l'accès à la contraception et à l'IVG, onze États ont interdit les avortements, totalement ou quasiment. La fermeture déjà engagée de cliniques et la nécessité de recourir à des avortements clandestins entraîneront de nombreux décès, et particulièrement parmi les femmes les plus pauvres.

Pour autant, le droit des femmes à disposer librement de leur corps reste bien ancré dans la population. C'est ce que vient d'illustrer le scrutin organisé dans le Kansas, État majoritairement républicain, où l'amendement constitutionnel revenant sur le droit à l'IVG a été très largement rejeté avec une forte participation. Mi-novembre, les électeurs et électrices de cinq autres États pourront également faire entendre leur attachement aux droits des femmes.

# Italie Élections de tous les dangers

**S**uite au désaveu infligé par le parlement le 20 juillet sur le vote de confiance, le premier ministre italien Mario Draghi a démissionné.

Le 21 juillet, face à l'absence de soutien au gouvernement et l'absence de perspectives de nouvelle majorité, le président Sergio Mattarella a dissous le Sénat et la chambre des députés.

Cette décision arrive dans un contexte économique grave pour le pays qui a subi fortement la crise Covid, est endetté et en attente des 200 milliards d'euros du plan d'urgence européen tout en tentant de juguler l'inflation galopante. La crise politique survient aussi alors que l'Italie importe 40 % de son gaz de Russie et qu'elle souffre des conséquences de la guerre en Ukraine sur ses approvisionnements. L'Europe et les vingt-sept ont mal accueilli cette nouvelle et s'inquiètent des conséquences de l'arrivée au pouvoir de formations prônant l'intérêt national,



La postfasciste Giorgia Meloni pourrait prendre la présidence du conseil

une politique migratoire de contrôles, une réforme de l'UE et des baisses massives d'impôts.

Les élections sont annoncées fin septembre. La coalition de « centre droit » de Forza Italia, la Ligue du Nord et Fratelli d'Italia est donnée favorite du scrutin. Ce dernier parti, souverainiste et postfasciste, conduit par Giorgia Meloni

recueillerait selon l'institut SWG près de 24 % des intentions de vote, ce qui le placerait en tête devant le parti démocrate qui obtiendrait 22 % des voix. La Ligue et Forza Italia recueilleraient respectivement 14 et 7,4 % des voix. Le « plan de résilience » engagé par l'ex-premier ministre risque d'être voué à l'échec, Giorgia Meloni ayant annoncé une nouvelle feuille de route. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Nassim Madji : Les femmes afghanes persécutées

C'EST L'ACTU

*Quelle est globalement aujourd'hui la situation des droits des femmes en Afghanistan?*

La situation des droits des femmes et des filles se dégrade depuis un an, avec des restrictions sur leur liberté de circulation, de travailler, et de s'éduquer. Les femmes doivent maintenant par exemple se déplacer avec un tuteur masculin pour les déplacements à plus de 72 km de chez elles, et doivent se couvrir le visage en public. Il faut noter que l'application de ces décrets n'est pas systématique, mais à un impact psychologique certain. La crise économique et alimentaire affecte également les femmes et filles de manière disproportionnée: ce sont elles qui mangent le moins et le moins bien. Nous avons également répertorié de nombreux cas de mariage de très jeunes filles pour l'obtention d'une dot qui permet à la famille de survivre.

*Plus précisément, qu'en est-il de l'accès aux études pour les filles, de l'école primaire au supérieur ?*

L'interdiction de réouvertures des écoles pour filles au-delà de la 6ème est particulièrement inquiétante: plus un enfant passe de temps en dehors du système scolaire, plus ses chances de le réintégrer diminuent. En Afghanistan, le manque d'éducation des filles aboutit à une augmentation des cas de mariage des filles. Chaque année de fermeture des écoles entraîne toute une classe de filles qui ne peut pas finir le lycée et intégrer l'université, ce qui veut dire à terme une classe entière au moins de femmes docteurs, professeures, professeures, qui disparaît. Dans un pays aussi ségrégué que l'Afghanistan, où il faut des femmes pour soigner les femmes et les filles et les éduquer, cela représente une bombe à retardement.



Nassim Madji, directrice du centre de recherches sur les migrations Samuel Hall

# Enseignant, un métier à risques ?

**Seulement 22% des enseignants estiment qu'il est très important de souscrire une assurance professionnelle dans l'exercice de leur métier\*.**

Certains risques, souvent peu anticipés, nécessitent des garanties particulières que seule une assurance professionnelle peut couvrir.

En effet, être agent de l'Éducation nationale ne signifie pas être couvert en toutes circonstances.



Philippe, professeur des écoles, a été accidentellement bousculé dans un escalier par un élève. Bilan : une épaule cassée, un arrêt de travail de plusieurs semaines et des séquelles à long terme.

### **L'importance d'une protection adaptée.**

Dans une telle situation, une assurance professionnelle, comme celle proposée par MAIF, se révèle plus qu'utile.

L'enseignant a ainsi pu être indemnisé pour les frais restés à charge : frais médicaux, frais d'hospitalisation...

Un complément de salaire a été versé pendant son arrêt de travail, car les indemnités journalières de la Sécurité sociale ne couvraient pas l'intégralité de son revenu.

Son assurance professionnelle a aussi pris en charge ses frais de défense pour obtenir une indemnisation de ses séquelles.

Julie, professeur d'histoire-géographie, n'a pas eu cette chance.

Elle a été filmée à son insu par un élève pendant son cours. Sans son consentement, la vidéo a été postée sur les réseaux sociaux, puis largement commentée et relayée. Julie est alors devenue la cible de menaces et de cyber-harcèlement.

### **Émergence des réseaux sociaux : de nouveaux risques.**

L'Éducation nationale ne prévoit pas de dispositif d'accompagnement spécifique pour ces situations. Les enseignants n'en ont pas toujours conscience et peuvent se trouver démunis pour y faire face avec leurs propres moyens. Finalement, sur les conseils d'un proche, Julie a contacté une société spécialisée en e-réputation qui a procédé à ses frais à la suppression des commentaires et des comptes haineux. Il lui a fallu du temps pour reprendre sereinement le chemin du collège, et elle a dû faire face à une perte de salaire pendant plusieurs mois.

Les risques professionnels de l'enseignant se sont multipliés ces dernières années avec les réseaux sociaux. Des risques méconnus, non couverts, contre lesquels il est prudent de se préserver via une assurance professionnelle.



# 17%

**des enseignants ont déjà été victimes de violences et 40% en ont été témoins\*.**

## #ChaqueActeCompte

\* Étude souscription offre OME de juillet 2021, réalisée par l'institut MOAI Études pour MAIF. Seuls les prénoms ont été changés.

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

Entreprise régie par le code des assurances.

L'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » Association régie par la loi 1901 - 7 rue Portalis - 75008 Paris.



assureur militant

**SALAIRES**

# Dans l'action pour que les paroles deviennent des actes

**E**n cette rentrée 2022, le président et le gouvernement ne semblent toujours pas avoir pris conscience du nouveau contexte politique, économique et social. D'une part le pays affronte une crise sociale inédite par la violence de l'inflation, aggravée par les conséquences brutales de la crise écologique. D'autre part, le pouvoir ne peut plus s'appuyer sur une majorité aux ordres à l'Assemblée nationale. Depuis 5 ans, le président Macron s'obstine dans une politique conservatrice et libérale : refus de toute ponction supplémentaire sur plus fortunés – alors que les dividendes explosent – maintien de réformes visant à faire payer le poids de la crise sur le seul salariat comme le nouveau régime de l'assurance chômage ou le futur relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans. Alors que les revenus réels sont rongés par l'inflation, le gouvernement



La FSU participe à la préparation le 29 septembre d'une journée inter professionnelle de mobilisation.

répond hausse minimale du point d'indice et primes dans la Fonction publique, encouragements fiscaux aux heures supplémentaires dans le privé. Face à cette surdité, le mouve-

ment syndical, dans un contexte européen de luttes salariales, comme au Royaume Uni, doit maintenir une forte pression sur le pouvoir et sur le patronat.

La FSU participe à la construction le 29 septembre d'une journée inter professionnelle de mobilisation, proposée par la CGT, avec Solidaires, et d'autres organisations syndicales dont la FSU espère qu'elles rejoignent le mouvement.

Elle aura été précédée par une journée spécifique à l'initiative de la CGT dans le domaine de la Santé le 22 septembre.

Alors que la pénurie de recrutement semble s'installer (éducation, transports, hôpital...), le salariat doit se rassembler afin d'arracher des augmentations significatives des salaires et traitements.

Le 28 septembre, la FSU appelle à participer à la journée inter-

## Syndicats : nouvelle génération de dirigeant·es

L'heure est à la relève des directions dans plusieurs syndicats. A FO, après Yves Verrier, en fonction depuis novembre 2018, c'est Frédéric Souillot, issu de la fédération des fonctionnaires, qui devient secrétaire général. A la CGT, Philippe Martinez, en fonction depuis 2015, a annoncé son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat ; selon la presse, il aurait proposé la candidature de Marie Buisson, responsable de la fédération de l'Education, pour lui succéder, ce qui en ferait la première femme à la tête de la CGT, mais le choix sera effectué lors de prochaines instances. Enfin, pour la CFDT, Laurent Berger, secrétaire général depuis 2012, entame un quatrième mandat et annonce qu'il passera la main avant son terme.

nationale de défense du droit des femmes à l'IVG. Par ailleurs, dans le cadre du rassemblement des forces de Gauche, la NUPES a proposé cet été au mouvement syndical et associatif de s'associer cet automne à une « marche contre la vie chère ».

Dans le respect de l'indépendance syndicale, la FSU mène le débat avec d'autres syndicats (CGT, Solidaires notamment), des associations et forces politiques progressistes, pour construire un processus de mobilisation populaire afin de mettre en échec la politique sociale et climatique menée par le gouvernement et d'imposer les changements nécessaires. 🔥

Matthieu Leiritz

## Hausses budgétaires trompeuses

L'augmentation du plafond budgétaire des crédits par ministère pourrait laisser croire à une volonté de renforcement de certains services publics, notamment l'éducation. Or, le poids de l'inflation pour 2023, dont rien ne permet à cette heure d'envisager une quelconque décélération, va profondément bouleverser la déclinaison concrète de ce budget sur le terrain tant pour les usagers et usagères que pour les agent·es. Par exemple, les 3,6 milliards supplémentaires pour le budget de l'enseignement scolaire pourraient ainsi être annulés en valeur réelle si l'inflation atteignait simplement 6 % l'an prochain, soit le niveau atteint cette année dès juillet. Sans compter que ce premier cadrage budgétaire envisage une baisse de 1,8 % des dépenses publiques en volume, c'est-à-dire que le gouvernement choisit l'austérité en guise de réponse à l'urgence sociale et écologique.

20<sup>22</sup><sub>23</sub>

# ASSURANCE SCOLAIRE

DE LA MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

## Vos élèves méritent le spécialiste de l'Assurance Scolaire.

### PROTÉGER CHAQUE ENFANT, NOTRE RAISON D'ÊTRE.

La MAE, c'est bien plus qu'une Assurance Scolaire. Créée en 1932 par des enseignants, la MAE met toute son expertise au service des enfants, des parents et des équipes pédagogiques.

### LA DOUBLE PROTECTION POUR ÊTRE BIEN ASSURÉ.

Lors des activités scolaires obligatoires et facultatives, l'Assurance Scolaire MAE protège vos élèves qu'ils soient responsables ou victimes d'un accident (Responsabilité Civile + Individuelle Corporelle). En cas d'accident, c'est également une garantie pour vous dont la responsabilité peut parfois être engagée, si vos élèves ne sont pas correctement assurés.

### L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE EST UN GAGE DE TRANQUILLITÉ.

Attestation immédiate

[mae.fr](http://mae.fr)

Recommandée par la



Pour toute information,  
contactez la MAE au 02 32 83 60 00.

AP PI ENS 07/22 – Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité (SIREN N°510 778 442) • MAE Assurance, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le code des assurances (SIREN N°781 109 145), 62 rue Louis Bouilhet – CS 91833 – 76044 ROUEN CEDEX – Crédit photo : GettyImages



MON PREMIER ASSUREUR

## Suppression de la redevance audiovisuelle

Existant en France depuis 1933 pour la radio et 1948 pour la télévision, la redevance audiovisuelle payée par près de 23 millions de foyers possédant un téléviseur, rapportait plus de 3 milliards d'euros nets par an pour financer les antennes publiques.

Validée le 23 juillet par les député·es Renaissance, LR et RN, sa suppression est une promesse de campagne d'Emmanuel Macron, justifiée selon Gabriel Attal, ministre des Comptes publics, par la volonté de « *supprimer des impôts qui pèsent sur les Français* ».

Estimant que « *la démocratie a besoin d'un service public audiovisuel fort [...] avec un financement [...] garantissant de l'indépendance* » l'alliance de gauche NUPES a voté à l'unanimité contre.

Des amendements de la majorité et de LR ont été adoptés pour compenser le manque à gagner pour les groupes de l'audiovisuel public en lui affectant une fraction de la TVA, pour un montant d'environ 3,7 milliards d'euros.

Le texte du gouvernement a été validé le 12 août par le Conseil constitutionnel sous réserve que pour l'année 2022 la fraction de la TVA attribuée soit d'un montant équivalent aux recettes de la redevance et que ce montant soit déterminé en 2023 et 2024 par la loi de finances de l'année « *afin que [...] l'audiovisuel public [soit] à même d'exercer les missions de service public qui lui sont confiées* ».



## Hôpital

# Rien ne va plus

**R**égulation des passages, restriction, fermeture totale de nuit, la plupart des établissements hospitaliers qui possèdent des urgences ont été contraints de limiter l'accès aux services cet été.

Arrivé début juillet avec 41 mesures qu'il avait proposées à l'issue d'une mission flash qui lui avait été confiée, le nouveau ministre de la santé, François Braun, ex président de SAMU-Urgences de France (SUdf), a, dès sa première visite au CHU de Nantes, refusé de parler de fermetures d'urgences. L'« *accès régulé médicalement* », dont il a plaidé la mise en œuvre, a eu pour conséquence une activité plus forte au SAMU et au 15 qui se sont retrouvés submergés. Ce filtre a concerné pour juillet 25 % des 660 services d'urgences selon le ministère. Selon une enquête du SUdf sur la situation des urgences en juillet, dans certains services l'activité a augmenté de 100 % sur le mois.

Indisponibilité de lits, ressources humaines médicales et non médicales insuffisantes, personnel épuisé, le constat est général dans le secteur de la santé. Un constat auquel le

nouveau ministre répond par la proposition d'une « *refondation* » issue d'une concertation citoyenne quand les syndicats, personnels et associations demandent l'arrêt des fermetures de lits, de la tarification à l'acte et exigent des recrutements massifs de personnels et une revalorisation de la profession. Concernant la permanence des soins, la question de l'obligation de garde pour la médecine libérale ou les spécialistes est de nouveau posée. Le ministre déclare que cette permanence qui repose aujourd'hui sur l'hôpital le soir, la nuit ou le week-end

« *doit être partagée avec la ville* ». Des contraintes d'installation de nouveaux médecins dans certains déserts médicaux sont également en discussion.

Au-delà de grands principes réaffirmés, la question des moyens, cruciale, risque de passer au second plan, voire de rester lettre morte. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale devrait être bouclé bien avant la fin des états généraux de la santé annoncés. À l'initiative de la CGT, une mobilisation est prévue le 22 septembre. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## L'extrême-droite attaque le planning familial

Le Planning familial, organisation féministe et d'éducation populaire, qui accueille de manière inconditionnelle des personnes depuis 65 ans, subit depuis le 18 août une attaque violente sur les réseaux sociaux, de la part de personnalités d'extrême-droite et de leurs sympathisant·es. Prenant prétexte d'une affiche présentant une personne transgenre pour appeler à un dé-subventionnement, ces individus questionnent sa légitimité concernant la défense des droits des femmes et de lutte pour le droit à l'avortement.

Le planning familial appelle l'ensemble des organisations féministes, politiques, syndicales progressistes à affirmer publiquement leur soutien, à ses militant·es, à ses valeurs, à ses combats, à ses actions quotidiennes auprès des publics.

SNCF

# Une grève qui déborde la question salariale

Parmi les nombreux conflits salariaux qui égrenent le champ social depuis une année, la grève SNCF à la veille des départs en vacances a été une réussite. Une réussite tant par la forte participation – elle a même été majoritaire parmi les conducteurs et conductrices – que parce qu'elle a obligé la direction de l'entreprise à accorder une augmentation salariale, même si elle reste toutefois insuffisante en se situant bien en deçà de l'inflation. Cette grève du 6 juillet a aussi permis de donner une dimension nationale à la multiplication des mobilisations locales à la SNCF portant sur les salaires mais également sur les conditions de travail. Ainsi, les organisations syndicales mettent en avant une profonde colère des personnels. Elle est due à la fois aux conséquences du gel salarial et de l'inflation qui diminuent la valeur réelle des salaires, mais aussi à la fin du statut, suite à la réforme de 2018, qui en-



Augmentation salariale à l'issue de la grève du 6 juillet.

traîne un déclassement généralisé parmi les cheminot-es. Ce déclassement, bien évidemment également renforcé par la situation salariale, débouche sur une forte hausse du nombre de démissions et des difficultés chroniques de recrutement, symptômes tristement

banals d'une perte de sens du métier. Ce même schéma dévastateur se retrouve dans de nombreux services publics, l'hôpital évidemment ou encore l'éducation où la pénurie de candidat-es s'amplifie fortement. Un schéma à endiguer de toute urgence. ♦

Arnaud Malaisé

## Rentrée : les retraités-es dans l'action

La donne politique a changé. Le président Macron n'a plus qu'une majorité relative. Le mouvement social doit se faire entendre.

Le gouvernement est contraint de prendre des mesures en faveur du pouvoir d'achat des salarié-es et des retraité-es. C'est un axe majeur pour le groupe des 9 (G9). Mais le compte n'y est pas. La revalorisation adoptée de 4 % pour les retraites de base ne suffit pas alors que l'inflation devrait atteindre 7 % en septembre et que les dépenses contraintes sont de plus en plus lourdes.

L'été a confirmé, hélas, la situation catastrophique de l'hôpital public et les ravages provoqués par les déserts médicaux. Depuis plusieurs mois, les services de gériatrie connaissent de graves difficultés ou ferment.

Et le ministre entend traiter le dossier autonomie en s'appuyant sur le budget de la sécurité sociale.

Si la nécessité de mobilisations conjointes avec les actifs et actives est évidente, une action retraité-es autour du triptyque pouvoir d'achat, santé et services publics l'est également. C'est l'enjeu de la réunion du G9, le 6 septembre.

EDF

# Une nationalisation sans consultation

Elisabeth Borne a annoncé début juillet dans sa déclaration de politique générale, « l'intention de l'état de détenir 100 % du capital d'EDF ».

Le ministère de l'Économie annonce un coût de 9,7 milliards d'euros pour acquérir 16 % du capital d'EDF et rembourser une partie de sa dette. Le gouvernement affiche ses

choix : assurer l'indépendance et la souveraineté énergétique de la France en accélérant la mise en œuvre de projets à très long terme comme la construction de six nouveaux réacteurs EPR 2, voire huit de plus d'ici 2050.

Pour la fédération CGT-Énergie, « ce que demande le gou-

vernement, c'est un blanc-seing pour réaliser ce qu'il a décidé, sans consulter, sans informer, sans débat, dans une opacité totale et, au fond, dans un mépris total des salarié-es et des usagers ». Les organisations syndicales redoutent le démantèlement de l'entreprise à l'issue du rachat. Lors du précédent

quinquennat, elles s'étaient opposées durant 18 mois au projet de réorganisation baptisé « Hercule », que l'État avait finalement abandonné en raison de désaccords avec la Commission européenne sur le maintien de l'unité du groupe, et du fait de l'approche des élections. ♦ Sandrine Charrier

## Enseignement professionnel

# Partie intégrante de l'Éducation nationale

La double tutelle auprès du ministère du Travail et celui de l'Éducation nationale de Carole Grandjean, ministre déléguée en charge de l'Enseignement et de la Formation professionnels, est « une ligne rouge » franchie pour la FSU.

Lors de son interview télévisée du 14 juillet, le président de la République avait détaillé les grandes lignes de son projet « du plein-emploi » en mettant en avant la réforme de l'enseignement professionnel. Son objectif est de généraliser et amplifier le système d'apprentissage dans la voie professionnelle scolaire, celui-ci ayant été complètement libéralisé depuis la loi sur la formation professionnelle de 2018. Pour l'exécutif, cette double tutelle obéit à un objectif : renforcer le lien entre les lycées professionnels et le marché du travail. En réalité, le gouvernement tente d'une part de privatiser progressivement les



« La voie professionnelle est partie intégrante de l'Éducation nationale »

lycées professionnels mais aussi de calibrer leurs formations vers les secteurs d'activité désertés par les salarié-es du fait des conditions salariales et de travail déplorables. Interrogé sur cette réforme, Vincent Troger, maître de conférences honoraire en sciences de l'éducation, historien de l'enseignement technique et professionnel,

exprime son étonnement sur son objectif en totale contradiction avec l'ambition affichée par le système depuis de nombreuses années « *conduire plus de jeunes vers plus d'études supérieures* ».

À l'annonce de la nomination de Carole Grandjean, la voix de la FSU s'est immédiatement fait entendre. Son secrétaire général, Benoît Teste, a rappelé que « *la voie professionnelle est partie intégrante de l'Éducation nationale* » et que « *la jeunesse qui y est formée a droit à une éducation et une formation qui permettent non seulement l'insertion professionnelle mais ont aussi une dimension citoyenne, émancipatrice* ».

Le Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel (SNUEP-FSU) exprime sa profonde inquiétude de voir les filières de la voie professionnelle orientées essentiellement vers les besoins locaux et immédiats des entreprises au détriment de l'intérêt général

## France travail

La transformation de Pôle emploi en France travail chère au président de la République n'a donné lieu pour l'instant à aucune information concrète.

Le gouvernement n'a toujours pas apporté de réponses sur les missions, la gouvernance, la dimension administrative : départementale ou régionale.

Pour le SNU Pôle emploi FSU, les missions du Service Public de l'Emploi doivent être confortées et renforcées, que l'on soit à Pôle emploi, en Mission Locale ou au conseil régional : les publics concernés ont plus que jamais besoin de conseillères et de conseillers pour accompagner leur projet professionnel et leur retour à l'emploi.

La FSU s'opposera à toute régionalisation des missions du Service public de l'Emploi et de sa déstructuration avec baisse des effectifs et détérioration des conditions de travail et d'emploi des personnels. Ce service public n'est pas un coût mais une richesse pour toutes et tous.

– notamment concernant l'orientation des élèves mais aussi ceux liés aux enjeux de transition écologique, de prise en charge du grand âge ou encore de réindustrialisation du pays. Le SNUEP-FSU dénonce une vision étriquée de la formation professionnelle dangereuse pour l'avenir des 650 000 jeunes scolarisés dans la voie pro scolaire. Il met en garde contre la disparition des lycées professionnels et souhaite œuvrer à l'élargissement de l'intersyndicale de l'enseignement professionnel. 💧

Alain Senée

## Polémique à la prison de Fresnes

Le syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire (SNEPAP-FSU) alerte dans un communiqué sur le danger qu'il y avait à prendre, en réaction aux polémiques, des décisions impétueuses qui fragilisent les initiatives prises par des professionnel·les du terrain et qui vont dans le sens d'une meilleure protection de la société. Il appelle à dénoncer en revanche l'insupportable : les conditions de détention et de travail qui règnent dans les prisons. Détenus entassés parfois à 4 dans 8m<sup>2</sup>, octroi de 3 douches par semaine, cours de promenade ridicules, insalubrité grandissante dans un établissement datant de la fin du XIX<sup>e</sup> jamais réellement rénové, infrastructures sous dimensionnées. Le SNEPAP-FSU engage les responsables à gagner en mesure et en hauteur en examinant avec curiosité et intérêt ces projets innovants et à dénoncer ce qui doit l'être.

A portrait of Martin Fourcade, a man with dark hair and a beard, wearing a blue sweater, looking directly at the camera. The background is a blurred outdoor setting with green trees.

mgen<sup>★</sup>

GRUPE **vyv**

POUR SON AUTHENTICITÉ

# J'AI CHOISI MGEN

**MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE**

Martin Fourcade a choisi MGEN pour son engagement à protéger la santé des personnes en toutes circonstances. Authentiquement mutualiste, MGEN rend accessibles les meilleurs soins à tous. Rejoignez-la.

**MARTIN FOURCADE**  
CHAMPION DU MONDE &  
CHAMPION OLYMPIQUE  
DE BIATHLON

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max Hymans -75748 PARIS CEDEX 15.

## Centres fermés

Dans un état des lieux publié début août, le SNPES-PJJ/FSU indique que plus d'1/3 des centres (éducatifs) fermés connaît de graves dysfonctionnements. Turnover constant de personnels sans formation, arrêts maladie, accidents de service, amplitudes horaires de travail abusives, recours à des agent-es de sécurité privée... entraînent une insécurité constante pour les personnels et les jeunes.

Le syndicat rappelle que la logique de l'enfermement de ces structures entrave toute action éducative, l'authenticité de la relation nécessaire étant biaisée par la menace permanente et perceptible d'une possible incarcération. Pourtant, malgré l'échec de leurs fonctionnements, 20 nouveaux centres fermés devraient être créés.

Le SNPES-PJJ/FSU réclame le redéploiement des moyens dédiés à l'enfermement vers la protection de l'enfance, la prévention de la délinquance et les services de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement de la PJJ.

## Crèches

# Un besoin de service public

**A**près les EHPAD c'est au tour des crèches d'être accusées de maltraitance institutionnelle. Le collectif *Pas de bébés à la consigne* alerte pourtant depuis des années et constate une aggravation du problème avec la mise en œuvre de la réforme des modes d'accueil depuis août 2021.

Le nombre maximum de bébés accueillis est passé de 5 à 6 par professionnel-le. Dans les grandes agglomérations, l'accueil d'enfants en surnombre en établissement d'accueil (EAJE) est possible chaque jour. Face à la pénurie de personnel, le recrutement de personnes sans aucune expérience ni diplôme après un simple « parcours d'intégration » d'un mois est envisagé. La FSU avait alerté des risques de cette réforme : dégradation des conditions d'accueil des enfants et des conditions de travail des professionnel-les, et elle avait appelé, avec le collectif *Pas de bébés à la consigne*, les salarié-es à se mobiliser.



Un an après, la profession est encore plus fragilisée. Les arrêts maladies, les démissions, les difficultés de remplacement et de recrutement augmentent de manière très préoccupante dans les EAJE. De surcroît, les professionnel-les souffrent depuis très longtemps, d'un manque de reconnaissance. Les auxiliaires de puériculture de la FP ont été reclassé-es en catégorie B, mais pas les contractuel-les, pourtant en nombre. Le complément mensuel de traitement indiciaire de 183 € prévu par le Ségur de

la Santé s'applique à peu de personnels.

Une autre réforme des modes d'accueil est urgente, par la création d'un véritable Service public assurant la gratuité pour les familles, par le développement de l'offre (400 000 places supplémentaires seraient nécessaires selon le collectif « *pas de bébés à la consigne* »), par l'élévation du niveau de qualification des professionnel-les et par une réflexion d'ensemble sur l'attractivité des métiers et des carrières. ♦

Christophe Nouhaud

## Été catastrophe

# Au feu les forêts !

**L**e nombre record d'hectares brûlés cet été a remis au premier plan la forêt et les menaces qui pèsent sur elle. Au-delà de la nécessité de mettre en œuvre les moyens pour prévenir et lutter contre les feux, le modèle actuel de gestion de la forêt est fortement questionné.

Puits de carbone indispensable à la réduction des gaz à effet de serre permettant de capter à l'échelle mondiale

36% des émissions, elle est également exploitée pour ses ressources et touchée de plein fouet par les conséquences du changement climatique et par l'érosion de la fertilité des sols et de la biodiversité. Entre sécheresses, tempêtes, incendies et prolifération d'insectes comme de champignons invasifs, la forêt est clairement menacée.

Le rôle du service public est

de protéger ce bien commun en l'adaptant au changement climatique, même si les trois quarts des forêts appartiennent à des propriétaires privés et non à l'Etat ou aux communes. Incarné essentiellement par l'ONF mais également par d'autres acteurs régionaux, il est pourtant mis à mal par le gouvernement. L'ONF a ainsi subi plus d'un millier de suppressions de postes depuis 2014 et 500 sont prévues d'ici à 2025 alors qu'il

faudrait retrouver un haut niveau d'emplois et le doter d'un financement pérenne, indépendant des ventes de bois.

C'est notamment le sens de la démarche « Forêts, biens communs » rassemblant parlementaires, associations, collectifs, syndicats et personnalités pour une gestion écologique, sociale et démocratique des forêts françaises et du dépôt d'une proposition de loi en ce sens. ♦

Arnaud Malaisé

Macron à la Sorbonne

# Un projet libéral pour l'école



Pour la FSU, le projet pour l'école égrené à la Sorbonne augmenterait le caractère inégalitaire du système scolaire.

**D**e façon totalement inédite, Emmanuel Macron s'est invité au cœur de la rentrée scolaire en prononçant à la place de son ministre le désormais traditionnel discours aux recteurs, rectrices et DASEN à la Sorbonne.

Pas de grandes surprises mais la confirmation des éléments mis en avant depuis un an avec le lancement du projet « Marseille en grand » largement repris et développés ensuite dans la campagne présidentielle.

Tout d'abord un « fond d'innovation pédagogique », doté de 500 millions d'euros, serait créé dès septembre. Ces crédits seraient attribués localement sur la base de projets d'établissement ou d'école, instillant ainsi une concurrence entre ces derniers.

Les deux manières de revaloriser les personnels sont confirmées. Les personnels s'engageant dans un nouveau Pacte, et travaillant ainsi plus pour

gagner plus, couplée à une augmentation inconditionnelle de 10 %, très floue dans sa déclinaison, et la volonté un salaire de 2 000 euros en début de carrière dès la prochaine rentrée. L'absence de toute perspective de revalorisation pour les fins de carrière aplanirait la grille de rémunération et ne permettrait pas de répondre à la nécessité d'une augmentation générale des salaires.

Pour le lycée professionnel, le développement des périodes de stages au détriment de l'enseignement scolaire serait préju-



diciaux aux jeunes issus des milieux populaires et ouvrirait la porte à une adéquation stricte entre les formations proposées et les besoins d'emploi locaux. Le bilan très négatif de l'école tiré par le président de la République pour justifier ces annonces, « quelque chose ne va pas dans notre organisation », est pourtant celui de son premier mandat. Cinq années où les inégalités scolaires ont empiré tandis que les conditions de travail des personnels se sont dégradées.

Pour la FSU, le projet pour l'école égrené à la Sorbonne augmenterait le caractère inégalitaire du système scolaire et conduirait à une dégradation encore plus forte des conditions d'exercice du métier. La FSU mobilisera les personnels pour mettre en échec la poursuite de cette casse du service public d'éducation.  Arnaud Malaisé

## Rentrée 1<sup>er</sup> degré : manque de personnels

Pour cette rentrée 2022 dans le premier degré, les moyens seront ceux dictés par le ministre précédent et malgré la priorité affichée au primaire, les écoles ne bénéficieront d'aucune création de postes. Les priorités ministérielles seront assurées en augmentant le temps de service des professeur·es stagiaires qui se retrouveront pour certain·es en classe sans être passés par la case formation. L'enthousiasme affiché par le ministère est bien loin de la réalité dans les écoles, les deux années sous Covid-19 sont passées par là. Elles ont montré, en outre, la faiblesse des capacités de remplacement lorsqu'un·e enseignant·e est absent·e (taux de remplacement effectif : 78,9 % en 2020 contre 83,9 % en 2019) mais aussi la progression du manque d'attractivité du métier, démontrée une fois encore cette année par un déficit au concours de recrutement des professeur·es des écoles (8 111 candidat·es admis·es au concours pour 9 888 places proposées). Ce déficit de personnels augmente chaque année et est abondé par le nombre de démission. Le ministère aura massivement recours à des contractuel·es non formés et recrutés cette année par entretien sous forme de job dating. Le nombre de contractuel·es ne cesse d'augmenter et est 4 fois supérieur à celui de 2013, représentant dorénavant 1 % des effectifs des enseignant·es.

Le SNUipp-FSU lors de sa traditionnelle conférence de presse de rentrée a dénoncé ce désastre annoncé et exposé son projet pour une école ambitieuse et émancipatrice pour assurer la réussite de toutes et tous les élèves.

## Un CDI pour les AED

Le décret et l'arrêté concernant la CDIisation des AED (assistant-es d'éducation) ont été publiés le 9 août 2022.

Ces textes ne répondent pas aux exigences des AED en matière de lutte contre la précarité.

L'accès au CDI n'est pas un droit opposable : les recteurs et rectrices ont seulement la possibilité et non l'obligation de recruter en CDI les AED ayant déjà exercé ces fonctions pendant 6 ans.

En outre, la rémunération des AED n'est pas améliorée : les AED en CDD restent rémunérés au minimum fonction publique (indice 352). Pour ceux et celles en CDI, l'indice minimum est fixé à 362, sans aucune grille ni garantie de progression ultérieure.

Pour des AED respectés et revalorisés, il est notamment nécessaire de mettre fin à l'annualisation de leur temps de travail, de respecter leurs missions, de revaloriser leur traitement, d'augmenter leur nombre dans les établissements, de leur donner accès à une formation initiale et continue effective, de les affecter avec un barème qui garantisse des règles communes et transparentes, de leur donner la possibilité de saisir la commission consultative paritaire sur toute question professionnelle individuelle (affectation, rémunération, licenciement,...) et de leur donner accès à des dispositifs d'action sociale (caution logement, etc.). La FSU, comme les autres organisations syndicales représentatives au comité technique ministériel, s'est abstenue sur ce texte. Toutes exigent la poursuite des discussions sur ce sujet qui ne peut être clos en l'état.

## Rentrée dans le supérieur

# Des étudiant-es en situation précaire

**L**a rentrée universitaire 2022 concernera 33400 jeunes supplémentaires soit près de 3 millions d'étudiant-es. D'après l'Unef, le coût de la vie étudiante augmentera de 6,47 % en 2022-2023, soit 428 euros en plus par an, 35,7 euros par mois.

Pour le syndicat étudiant, frais d'inscriptions gelés, revalorisation de 4 % des bourses sur critères sociaux (attribuées à seulement 750 000 étudiant-es), octroi d'une indemnité de 100 € aux bénéficiaires de certaines prestations sociales telles que les APL, ne peuvent suffire. Réforme du système des bourses, encadrement des loyers et construction de logements étudiants notamment, sont pour lui indispensables pour permettre aux étudiant-es de s'en sortir.

Pour assurer l'ensemble des enseignements, on comptait 970 postes d'enseignant-es chercheur-es titulaires de moins en



Les étudiant-es ont de plus en plus de mal à s'en sortir financièrement

2021 qu'en 2017 pour 136 000 étudiant-es de plus. Bilan : les heures complémentaires et le recours aux personnels précaires (55 000 contractuel-les et 166 000 vacataires) explosent. Mais les établissements devront aussi faire face à la hausse du coût de l'énergie et des matières premières notamment. Après l'augmentation de

30 M€ de la réserve de précaution du ministère (seule mesure de la loi de finance rectificative pour le ministère), il reste aux établissements un déficit de 230 millions d'euros soit la masse salariale de 3800 emplois de chercheur-es ou enseignant-es-chercheur-es en début de carrière. Le SNESUP-FSU appelle à une rentrée sociale et universitaire offensive. ♦ Valérie Soumaille

## Parcoursup 2022

# De plus en plus de sélection

**C**et été, les candidat-es aux études supérieures sont une fois de plus passés par la moulinette de Parcoursup et ses 15 000 algorithmes locaux et secrets. Début juin, la moitié des candidat-es était sur listes d'attente, le tout nourrissant l'anxiété et le sentiment de l'échec personnel. En 2017, le ministère pointait 65 000 jeunes sans affectation à la mi-juillet et le tirage au sort départageait les candidat-es dans certaines licences. Il a instrumentalisé cette situation pour imposer

l'année suivante la sélection généralisée à l'entrée dans l'enseignement supérieur avec la loi orientation et réussite des étudiant-es (ORE).

Face à l'augmentation prévisible des bachelier-es, le gouvernement a fait le choix de ne pas ouvrir suffisamment de places dans l'enseignement supérieur public, de promouvoir le privé et de réorienter nombre de jeunes vers l'apprentissage.

Cette année, à la clôture de la phase principale, presque 95 000 jeunes restaient sur le

carreau sans que cela crée pour autant de scandale. Se souvient-on seulement qu'il y a cinq ans, les deux tiers des formations étaient ouvertes à toutes et tous ?

Supprimer Parcoursup relève de l'urgence car ce serait faire de l'élévation générale des qualifications une priorité politique en donnant les moyens à l'enseignement supérieur public d'accueillir tous les bacheliers et toutes les bachelières qui le souhaitent. ♦

Claire Guéville



© J. BARRAL

## La rentrée dans le second degré

# Des conditions aggravées

**L**a rentrée 2022 ne s'accompagne d'aucune amélioration des conditions d'étude pour les élèves, et des conditions de travail pour les personnels.

Dans le second degré public, 440 postes sont supprimés pour 8 000 élèves de plus. Lors du précédent quinquennat, 7 900 emplois ont été supprimés pour 13 141 élèves en plus, soit l'équivalent de 175 collèges rayés de la carte.

Les résultats aux concours confirment la grave crise de recrutement (voir page 15). Les causes sont connues, notamment le poids du déclassé salarial : dans les années 1980, un-e enseignant-e commençait avec 2,2 fois le SMIC, au début

des années 2020, il/elle commence avec 1,14 fois le SMIC ! Selon le ministre, il y aura un-e professeur-e devant chaque classe à la rentrée. Ce sera certainement grâce au recrutement de contractuel-les, dont la part ne cesse d'augmenter : ils et elles sont passés de 8 % à 14 % en 10 ans. Certaines académies se sont d'ailleurs lancées dans de scandaleuses campagnes de recrutement sous la forme de *Job-dating*. Quant à la circulaire de rentrée 2022, elle suit la feuille de route du président. Les possibilités d'expérimentations et de contractualisations amplifient la dérégulation du second degré : français et mathéma-

tiques renforcés en Sixième avec possibilités d'échanges de service entre premier et second degré, découverte des métiers, réorganisation des horaires pour faciliter sur le temps périscolaire les activités sportives en clubs ou associations, passeport Éducfi (Éducation financière) afin que les élèves apprennent notamment à gérer un budget. La dégradation de l'enseignement professionnel public se poursuit. Les choix politiques faits lors du quinquennat précédent l'ont affaibli, notamment à cause de la concurrence avec l'apprentissage et les dispositifs imposés (voir article page 10)

Les priorités du ministère ne vont pas à la réussite de tous les jeunes, encore moins à former de futur-es citoyen-nés émancipés. Il s'agit avant tout de préparer la jeunesse au marché de l'emploi.

Les syndicats du second degré de la FSU ne peuvent accepter de telles conditions de rentrée. Une rentrée combative et une forte mobilisation seront nécessaires pour revaloriser le second degré, pour nos élèves, pour nos métiers, pour gagner. 🍷

Sandrine Charrier

### Crise de recrutement

La crise inédite du recrutement de professeur-es laisse craindre une rentrée davantage difficile que les précédentes. De nombreuses classes risquent de se retrouver sans enseignant-e.

La situation de l'Île-de-France aurait dû alerter. 1 430 places au concours 1<sup>er</sup> degré étaient proposées. Seules 424 candidat-es ont été admis-es. À Créteil, 419 pour 1 079 places. Au collège et au lycée dans plusieurs disciplines on enregistre de gros déficits d'effectifs (816 candidat-es pour 1 035 postes en mathématiques). 83 % des postes offerts aux concours sont pourvus cette année, 94 % l'étaient l'an passé.

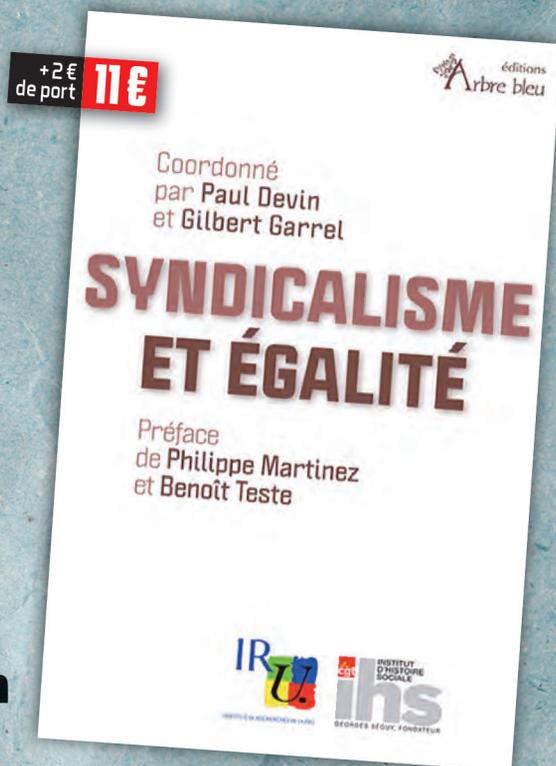
Cette désaffection révèle une baisse d'attractivité du métier surtout liée à la question salariale et aux conditions de travail. L'annonce de Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale, d'instaurer le salaire de base d'un-e professeur-e à 2 000 euros s'inscrit dans la communication du gouvernement qui privilégie les contrats et le job dating participant à la dégradation du Service public d'éducation. Ce recours à la contractualisation révèle la logique libérale d'entrée dans le métier par la voie de la précarité, là où la FSU revendique des pré-recrutements pour créer un vivier. Cela participe de la casse du statut de la FP.

### Maths en option

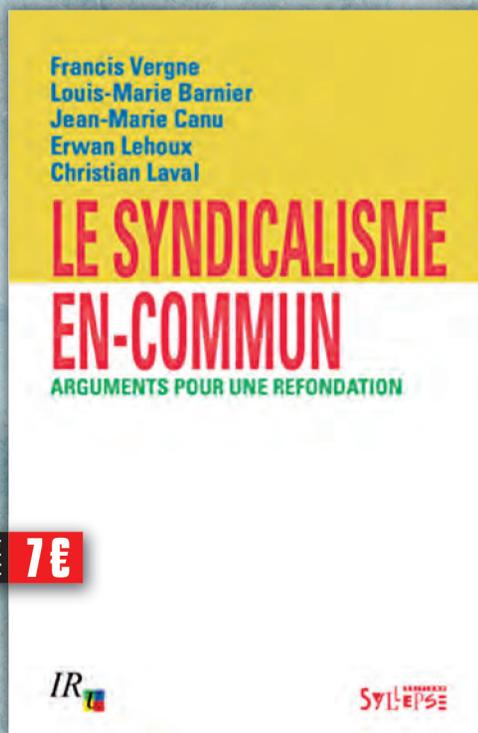
Bien loin des promesses du candidat Macron d'un retour des mathématiques dans le tronc commun de la voie générale du lycée, c'est seulement une option d'1h30 qui est proposée à cette rentrée pour les seul.es élèves volontaires ne suivant pas la spécialité mathématiques. Le ministère affiche un caractère transitoire, pour une seule année, mais sa communication sur un enseignement « de tronc commun » « en option » est ambiguë. Laisser les mathématiques de Première perdurer sous la forme d'une option ne ferait qu'aggraver les effets de la réforme du lycée : le SNES-FSU continuera à exiger que la pérennité de cet enseignement dépasse le cadre de la simple option, et qu'il soit assuré le plus rapidement possible pour l'ensemble des élèves.



© FOTOGRAFIA



## Penser et agir l'avenir du syndicalisme



# Sale heure pour les salaires



Dossier réalisé par :  
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz,  
Arnaud Malaisé, Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Alain Senée, Valérie Soumalle

© TRÉVIERS/NAJA

À l'heure où l'inflation grignote un pouvoir d'achat déjà trop limité pour nombre de salarié.es, les revendications pour des augmentations marquent la rentrée sociale.

**U**n spectre revient hanter l'Europe et le monde développé. Son nom ? L'inflation. Et avec elle, parmi d'autres conséquences, l'implacable réduction du pouvoir d'achat pour un monde du travail dont les salaires augmentent moins vite que les prix. Situation à moyen terme insoutenable et d'abord pour les classes populaires, d'autant que la hausse des prix concerne d'abord la vie quotidienne et des dépenses incompressibles : énergie, carburant, alimentation, loyers, voire fournitures scolaires. C'est pourquoi la question salariale, portée

opiniâtement par les organisations syndicales depuis des années, à commencer par la FSU, est devenue aujourd'hui un point clé du débat politique, comme l'a démontré l'âpre et instructif débat parlementaire de cet été sur la loi dite « pouvoir d'achat » puis sur les ajustements budgétaires.

Pour le groupe Renaissance, soutenu en cela par LR, avec la bienveillance du RN, il s'agit d'éviter de nouveaux soulèvements sociaux, type Gilets Jaunes, tout en revenant —la parenthèse interventionniste de covid passée— à la logique libérale de la recherche d'une forte attractivité pour les investissements.

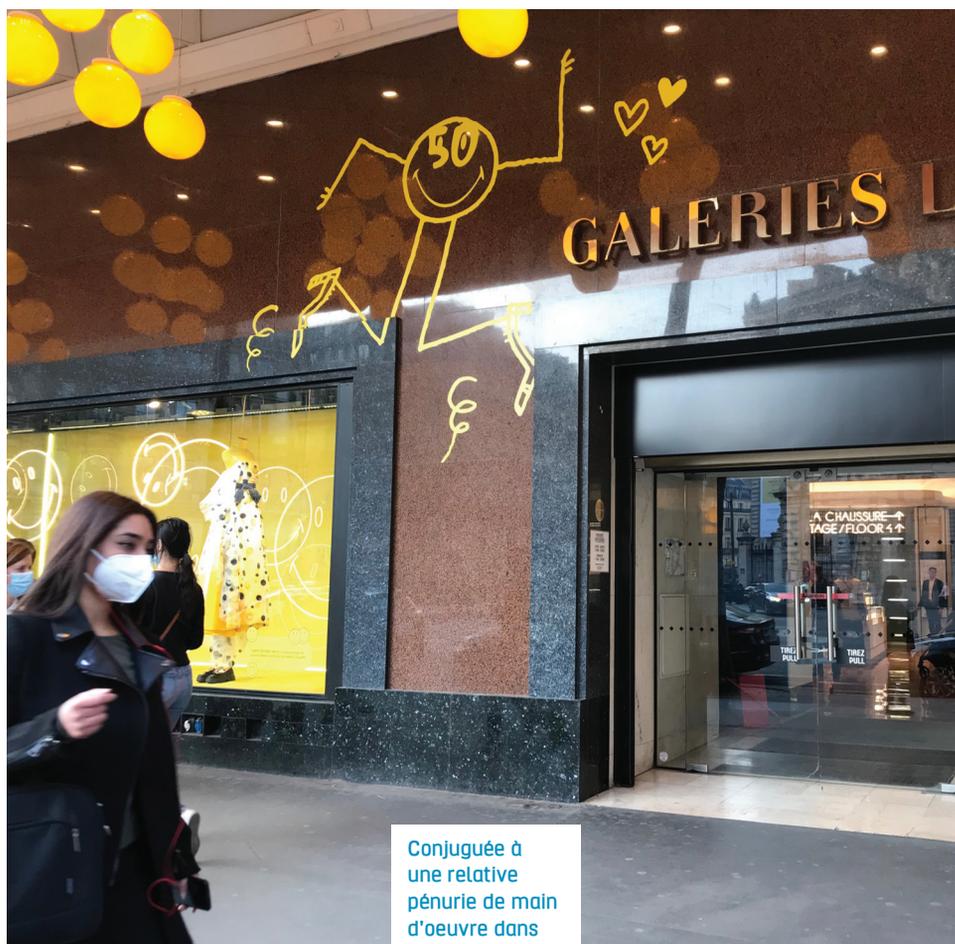
Dans cette vision conservatrice, pas question d'effaroucher le capital et donc de pousser aux augmentations conséquentes de salaires dans le privé, ni de décider à son juste niveau dans le public, *idem* pour les pensions ou d'investir dans les services publics.

Mais les faits sont têtus : la hausse spectaculaire des prix, à un niveau jamais vu depuis les années 1980 en France et en Europe, s'ajoute à la pénurie de main d'œuvre dans de nombreux secteurs, en raison tant de mauvaises conditions de travail que de la faiblesse justement des rémunérations. Par ailleurs, l'inflation stimule l'ardeur revendicative de salarié.es en passe de surmonter une trop longue résignation – mieux aura longtemps valu un emploi mal payé que pas d'emploi – place pour la première fois depuis tant d'année le patronat tant public que privé sur la défensive.

D'où l'éclatement de nombreux conflits sociaux offensifs, dans les PME, un peu partout en Europe et notamment –événement spectaculaire dans ce pays pionnier du néo libéralisme– au Royaume-Uni, balayé par une puissante vague de grèves.

Grande est donc la responsabilité du mouvement syndical, mais aussi des mouvements politiques de Gauche, pour porter les revendications du monde du travail, arracher au capital et aux puissances publiques de significatives avancées salariales, et donc de retraites, et lutter pour réduire les scandaleuses inégalités de revenus.

# Quand le salaire va, tout va



Conjugée à une relative pénurie de main d'œuvre dans plusieurs secteurs, l'inflation renaissante rend la question salariale particulièrement brûlante.

**Q**uoi de plus normal dans une population active française composée à 90 % de salarié-es que le pouvoir d'achat soit une priorité ? Mais le compte n'y est pas.

Depuis la fin des 30 glorieuses, la désindustrialisation et la mise en concurrence des salariats du monde développé et des pays émergents via la mondialisation capitaliste, la question des salaires était recouverte par celle de l'emploi. À l'exception des métiers très qualifiés où la main d'œuvre est rare donc chère, l'enjeu principal pour nombre de salarié-es européens étaient moins d'obtenir un juste prix pour la vente de sa force de travail que de trouver – et de conserver – une entreprise pour l'acheter, en clair un emploi. La situation, avec son cortège d'inégalités sociales comme de genre, était tolérable en l'absence d'une inflation disparue depuis les années 1980.

La situation internationale – suites du covid, guerre en Ukraine, crise climatique, hausse des prix de l'énergie qui toutes pèsent sur les coûts de production et de transport – change la donne, avec la réapparition brutale et inattendue d'une très forte inflation, sous forme de hausses de prix considérables pour beaucoup de produits de première nécessité (carburant, énergie, alimentation). Une hausse –plus de 8 % sur un an dans la zone euro, environ 6,5 % en France, mais 13 % au Royaume-Uni– qui se répercute sur l'ensemble des prix, notamment les loyers.

**Un contexte de pénurie de main d'œuvre**

Dès lors, conjugée à une relative pénurie de main d'œuvre dans plusieurs secteurs comme l'agriculture, les services de santé ou le tou-

risme, mais aussi l'Éducation, en raison tant de mauvaises conditions de travail que de rémunérations insuffisantes, l'inflation renaissante rend la question salariale particulièrement brûlante. Face à la dégradation du pouvoir d'achat, les gouvernements libéraux, dont celui d'Elisabeth Borne, comme le patronat, s'opposent à la mesure la plus simple et qui serait la plus efficace : l'augmentation des salaires, des traitements et des pensions.

Ils refusent notamment de réintroduire, sauf pour le SMIC, l'indexation des salaires sur les prix, dispositif supprimé en France en 1982 au prétexte que la hausse automatique des salaires alimentait celle des prix dans une spirale sans fin.

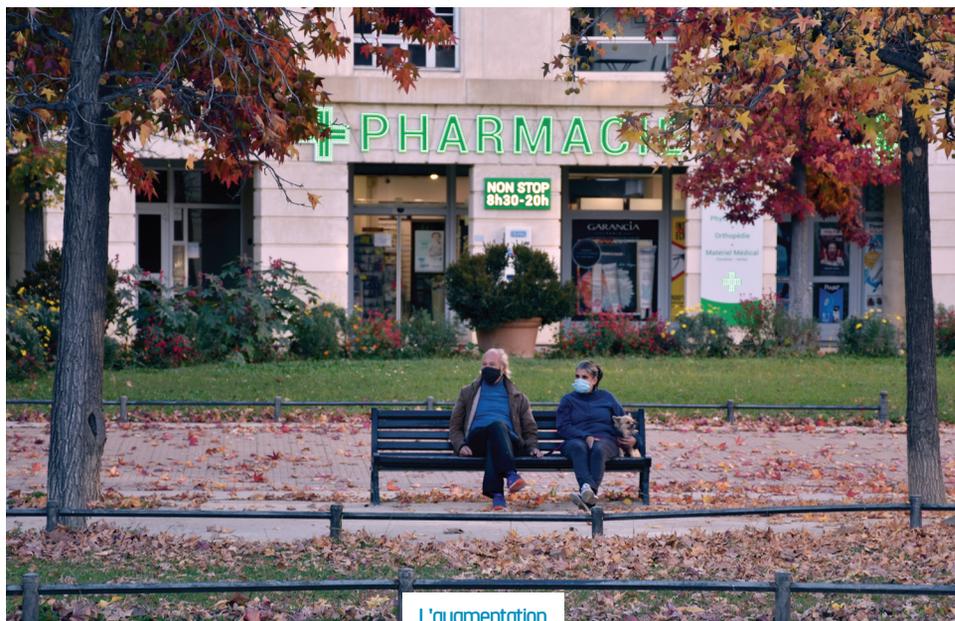
D'où des hausses salariales inférieures à l'inflation (vers 3 % contre 6,5 % en France selon l'OFCE, observatoire français des conjonctures économiques), certes un dégel du point d'indice pour la Fonction publique mais à 3,5 % donc bien loin de l'inflation, et une dégradation sévère du pouvoir d'achat, notamment des ménages les plus populaires, pour lesquels la facture énergétique, alimentaire et le loyer pèsent très lourd.

### Retour des vieilles recettes

Faute de volonté de taxer les plus aisés pour dégager des recettes budgétaires nouvelles, les principales mesures prise dans le cadre de la loi pouvoir d'achat ou du budget reprennent les vieilles recettes libérales suppression de la redevance, exonération d'impôt sur le revenu ou de cotisations sociales patronales – donc de source de financement de la sécurité sociale – pour différentes primes et heures supplémentaires – nouvelle attaque contre les 35 heures...

Alors que les profits des 40 sociétés françaises les plus importantes ont bondi de 29 % en un an, et que la rémunération moyenne de leurs patrons a été doublée, nombreuses et nombreux sont les salarié-es, en France comme ailleurs, qui exigent à juste titre une hausse de leur rémunération, et s'engagent dans la lutte pour l'obtenir. ♦

# Pouvoir d'achat : levée de boucliers à l'Assemblée



**L**a session parlementaire de juillet a été le cadre de débats sur la nature et la hauteur des mesures à mettre en œuvre pour préserver le pouvoir d'achat des français-es.

Le gouvernement a choisi d'agir sur les prix (bouclier tarifaire gaz et électricité et remise à la pompe) et sur les revenus. La revalorisation des retraites et minima sociaux, actée, est plafonnée à 4 % alors que l'inflation a atteint 6,1 % sur un an. Dans la fonction publique, le point d'indice, gelé depuis plus de 10 ans, n'augmentera lui aussi que de 3,5 %. Quant à l'augmentation des salaires du privé, elle est laissée au bon vouloir des entreprises, le gouvernement favorisant le recours aux chèques divers et aux primes. Promesse d'Emmanuel Macron la « prime de partage de la valeur » (ex « prime Macron »), auparavant réservée à celles et ceux touchant moins de trois Smic et totalement désocialisée et défiscalisée, est ainsi pérennisée et son plafond triplé (jusqu'à 3 000 euros par salarié-e quelle que soit leur rémunération). Par ailleurs, l'exécutif encourage les entreprises à mettre en œuvre la prime d'intéressement, épargne salariale liée aux

L'augmentation des recettes fiscales attendue par le gouvernement pourrait ainsi être amoindrie par un recours plus important que prévu des entreprises aux rémunérations exonérées de prélèvements sociaux.

résultats/performances de l'entreprise, encore essentiellement présente dans les grandes structures. Mais les primes ne peuvent remplacer de réelles augmentations de salaires : elles ne sont pas durables, ne concernent pas tout le monde (au total, 5 millions de salarié-es ont bénéficié de la prime Macron en 2018-2019 pour un montant moyen de 401 euros sur les 1 000 potentiels) et pèsent sur les comptes publics. L'augmentation des recettes fiscales attendue par le gouvernement du fait d'une baisse du chômage et des négociations salariales, pourrait ainsi être amoindrie par un recours plus important que prévu des entreprises aux rémunérations exonérées de prélèvements sociaux privant d'autant la Sécurité sociale de ressources.

Si le gouvernement peut couper les financements de la Sécurité sociale, la loi oblige l'État à compenser ces exonérations par une part de son propre budget, ce qu'Emmanuel Macron n'a pas toujours respecté. Réduire volontairement les recettes, pour ensuite mieux justifier la baisse des dépenses... et une réforme des retraites... ♦

## Une inflation chèrement payée

La loi dite « pouvoir d'achat » (lire page 19) n'a pas répondu explicitement à la lancinante question de savoir sur qui pèserait le poids de l'inflation. Ou plutôt elle a confirmé l'orientation gouvernementale qui fait endosser quasiment l'intégralité de son coût aux seuls salariés et à la population en général.

Les statistiques du ministère du travail montrent une amplification de la baisse des salaires réels en euros constants sur un an. Cette baisse est ainsi passée de 2,3 % à la fin du premier trimestre à 3 % fin juin. En effet, les hausses de salaire, 3 % en moyenne sur un an, ne suffisent pas, loin de là, à compenser l'inflation. Dans la Fonction publique, la hausse de 3,5 % de la valeur du point d'indice arrêtée par le gouvernement est également en deçà de l'inflation qui atteignait sur un an 6,1 % fin juillet. Une inflation qui pèse fortement sur le quotidien de la population et ses besoins élémentaires, avec l'alimentation qui augmente de 6,8 % ou l'énergie de 28,5 %.

La décorrélation de la hausse des salaires du niveau de l'inflation entraîne mécaniquement une perte de revenus réels, seul le salaire minimum augmentant via une indexation liée à l'inflation. Dans le même temps, les profits des grandes entreprises explosent, et pas seulement celles liées au secteur de l'énergie, pour atteindre plus de 80 milliards au premier semestre en hausse de 20 milliards par rapport à 2021. Une raison de plus pour mettre en place une tout autre politique fiscale et de notamment taxer les profits, et les « super profits », à leur juste hauteur afin de financer une redistribution de richesses au profit des plus pauvres afin d'amortir les conséquences de l'inflation.

# Fonction publique : dégel estival



La faible augmentation après des années de gel ne laisse entrevoir des seules progressions salariales qu'au travers des primes catégorielles et individuelles.

**L**e traitement des agent-es des trois versants de la FP (Fonction publique d'État, hospitalière et territoriale) est calculé sur la base d'un nombre de points d'indice et d'une valeur de ce point. Le statut du fonctionnaire impose une rémunération sans appréciation au mérite, dans une grille indiciaire. Ce statut est garant d'un service public de qualité pour les usager-es. Après plus de 10 ans de gel, les agent-es de la FP ne peuvent se satisfaire des 3,5 % d'augmentation au 1<sup>er</sup> juillet.

La valeur du point d'indice est commune à toutes les agent-es de la FP. Cela les unifie et les mobilise autour de mêmes revendications. Si les prix augmentent de x % alors que le point d'indice subit un gel, il faut augmenter d'autant la valeur de ce point pour rétablir à l'identique le pouvoir d'achat. Ainsi, si les personnels ont assez bien accueilli cette augmentation – la plus importante depuis 37 ans – ils constatent qu'elle reste en deçà de l'inflation. Alors que les services publics ont permis au pays de tenir bon pendant la

crise Covid, la décision d'une hausse inférieure à l'inflation démontre que ce gouvernement pense que les fonctionnaires ne contribuent pas au progrès économique et que les services publics sont une charge. Cette faible augmentation après des années de gel ne laisse entrevoir des seules progressions salariales qu'au travers des primes catégorielles et individuelles. Le point d'indice étant contraire à la rémunération au mérite, l'État tente aujourd'hui d'appliquer la politique salariale des grandes entreprises qui indexe les salaires sur la production. La rémunération d'un-e fonctionnaire ne pouvant être indexée à sa productivité, les pouvoirs publics lient les augmentations de salaires à des augmentations de tâches ou de missions. C'est déjà en partie les cas dans la FP.

### La question des primes

Dans la plupart des cas, primes ou indemnités s'ajoutent au traitement d'une agent-e. Cela va de l'indem-

## Territoriale : au plus bas

C'est dans la FPT que les salaires sont les plus bas. En effet, 75 % des agent-es de la FPT sont de catégorie C. 60 % sont des femmes qui sont davantage présentes dans les organismes communaux (64 %). En 2018, Le salaire mensuel net moyen dans la FPT est de 1 978 € (hors emplois aidés). 700 000 agent-es étaient au SMIC et sont désormais rémunéré-es au-dessus du niveau de celui-ci avec l'augmentation de 3,5 % du point d'indice. Concrètement, le minimum de traitement (indice majoré 352) sera porté de 1 649,48 à 1 707,21 euros par mois. Pour ces personnels, l'extension du forfait mobilités durables, la revalorisation de la participation de l'État employeur aux frais de restauration ont été également annoncées.

nité de résidence à celle de fonction ou encore celle reconnaissant une fonction particulière. Cette part de primes ou indemnités a subi une augmentation importante entre 2000 et 2010 passant de 17 % à plus de 28 %. Peu ou pas prises en compte dans le calcul de la retraite, elles permettent à l'État de compenser à moindre coût l'absence d'augmentations de salaires. Depuis 2007 les primes « au mérite » individualisent les salaires en dehors de critères objectifs et contrôlables.

### Une individualisation rampante

La loi de transformation de la FP a fait pratiquement disparaître les possibilités de contrôle et de transparence de ces individualisations salariales en vidant les commissions paritaires de leurs compétences. Avec des prix qui s'envolent, la question salariale est au cœur des préoccupations des personnels en cette rentrée. Augmentation du point d'indice insuffisante, refus de reconnaissance des qualifications, haut niveau de précarité, recours massif aux contrats, chute d'attractivité, pénurie de personnels, les plateformes revendicatives d'actions collectives ne manquent pas. 💧

# La pension est un salaire continué

**L**a pension de retraite n'est pas une allocation sociale variable d'ajustement selon les arbitrages budgétaires et les choix politiques du moment. C'est un droit acquis par les cotisations salariales et fondé sur la solidarité intergénérationnelle.

Le code des pensions civiles et militaires le rappelle : « le montant de la pension qui tient compte du niveau, de la durée et de la nature des services accomplis, garantit en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction ». Cet article nous permet d'affirmer que la pension est un salaire continué et confirme, une fois de plus, la légitimité du combat actifs, actives et retraité-es. C'est ce qui fonde également la revendication de la FSU d'une indexation des pensions sur le salaire moyen.

Depuis des décennies, les attaques contre les pensions du privé et du public n'ont pas cessé. Gel et sous revalorisation se sont succédé. La CASA (contribution que seul-es les retraité-es imposé-es paient) et surtout l'augmentation de la CSG de 1,7 point au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont percuté fortement les pensions. Les réformes successives ont aussi aggravé les conditions de départ en retraite pour les actifs et actives et le niveau de vie des retraité-es. Et les femmes retraitées ont été davantage touchées, notamment par la

suppression de la demi-part des veufs et veuves.

Le COR (Conseil d'orientation des retraites) explique que les mesures régressives successives ont permis de maintenir plus ou moins le système à l'équilibre. Ainsi la suppression de l'indexation sur le salaire au profit de l'indexation sur les prix a été la mesure qui a permis au système de faire le plus d'économies. Le COR également alerte sur le décrochage croissant entre le niveau de vie des retraité-es et celui des actifs et actives entraînant une paupérisation inquiétante.

Les mesures prévues par le gouvernement pour revaloriser les pensions sont insuffisantes. Contrairement à ce que dit Bruno Le Maire, l'augmentation de 1,1 % du 1<sup>er</sup> janvier 2022, était une simple mise à niveau et non une avance. Les 4 % promis ne stopperont pas le recul du pouvoir d'achat des retraité-es et notamment celui des femmes seules qui doivent affronter la flambée des dépenses contraintes.

La retraite doit assurer une « mise en sécurité sociale » pour toutes et tous et donc un revenu suffisant. Les propositions de la FSU montrent qu'un système solidaire et pérenne est possible. Les revendications sur les salaires et les pensions font partie du même combat pour aujourd'hui et pour demain. 💧

Depuis des décennies, les attaques contre les pensions du privé et du public n'ont pas cessé.



# Mobilisations partout en Europe



Les syndicats allemands de différentes branches, grâce à de puissants mouvements sociaux ont réussi à obtenir des avancées significatives.

**E**n Europe, la hausse du coût de la vie est à l'origine des mobilisations salariales dans de nombreux pays. En forte hausse, l'inflation annuelle dans les 19 pays de la zone euro s'est établie à 8,9 % en juillet 2022 (9,6 % en juin dans l'UE). Cette flambée qui a démarré il y a un peu plus d'un an entraîne une revendication unanime chez les syndicats : la hausse de salaire. À travers l'Europe, des mouvements de grève se multiplient et atteignent dans certains pays une ampleur inédite depuis des décennies.

En Autriche, après 18 rencontres et des grèves d'avertissement, les négociations collectives de la métallurgie autrichienne ont abouti, à la mi-novembre 2021, à un accord salarial de 3,55 % sur un an. Fin janvier, à Barcelone, le syndicat des Commissions ouvrières (CCOO) du port a mis fin à une semaine de grève après l'accord avec le patronat d'une hausse de 6,7 % de salaire à la hauteur de l'inflation record enregistrée en Espagne en décembre 2021. Les syndicats allemands de différentes branches, grâce à de puissants mouvements sociaux ont réussi à obtenir des avancées signi-

ficatives (voir encadré). A Bruxelles, mi-juin, 80 000 personnes ont défilé à l'appel d'une fédération syndicale pour des revendications salariales. En Belgique, les hausses de salaires sont bloquées annuellement par la loi jusqu'à un certain pourcentage, pour préserver les marges des entreprises de Belgique. Les syndicats dénoncent ce système d'autant plus injuste en période

d'inflation ; en 2021, les hausses de salaire étaient bloquées à 0,4 %. En Pologne, le gouvernement polonais va rehausser deux fois le salaire minimum national en 2023, pour atteindre une hausse globale de 14,6 % pour essayer de compenser une inflation (14 % en mai, niveau jamais atteint depuis 1998).

En Italie, face à une inflation record de 7 %, jamais atteinte depuis 1986 et des rémunérations parmi les plus basses d'Europe, le secrétaire général du principal syndicat transalpin (CGIL) réclamait dans le même temps la protection des revenus et la hausse des salaires dans un des derniers pays d'Europe à ne pas disposer de SMIC.

Au Royaume-Uni, l'inflation pourrait dépasser les 13 % en octobre, dépassant le record de 1982. Le pays connaît ses plus importantes grèves depuis des décennies et les mobilisations massives touchent de nombreux secteurs : chemins de fer, dockers, postier-es, employé-es de l'opérateur de télécoms BT en grève pour la première fois depuis 35 ans. Elles pourraient s'étendre aux fonctionnaires de l'enseignement ou encore de la santé, où le syndicat a dénoncé des augmentations salariales « misérables » de 4 %. Des actions sont également prévues ou ont eu lieu dans les entrepôts d'Amazon, chez les avocat-es péna-listes ou parmi les éboueurs. ◆

## En Allemagne

Depuis le printemps, différents syndicats allemands obtiennent des augmentations de salaires significatives.

En Allemagne, comme partout en Europe, l'inflation est galopante, atteignant 7,9 % sur un an en mai dernier. Après deux années de COVID-19, la reprise est là et pour faire face à l'inflation, les organisations syndicales ont entrepris les discussions afin d'obtenir des augmentations de salaires.

Début mai, les 12 000 salarié-es de la filière textile ont eu une augmentation de leurs salaires de 5,6 %. Un mois plus tard, après deux semaines de grève et neuf heures de négociation, la section d'IG Metall annonçait aux 68 000 salarié-es de la branche sidérurgique une augmentation de 6,5 % à partir du 1<sup>er</sup> août. Mais le puissant syndicat allemand réclame déjà pour l'an prochain une hausse des salaires de 8 % pour les 3,8 millions de salarié-es du secteur industriel.

Après une grève générale fin juillet, la compagnie aérienne Lufthansa et le principal syndicat des transports, Verdi, sont parvenus, à un accord portant sur l'augmentation mensuelle allant de 377 à 498 euros de 20 000 membres du personnel au sol.

# « L'augmentation des salaires, une nécessité »



Mathieu Plane



Benoît Teste

*L'inflation atteint des sommets inégalés depuis de nombreuses années. Quelles en sont les conséquences principales pour les salariés ? Et sur l'état des inégalités en France ?*

**Mathieu Plane :** Avec une inflation supérieure à 6 % en juillet, la situation de hausse des prix est inédite en France depuis près de quarante ans. Ce choc inflationniste est particulièrement inégal car il va impacter différemment les ménages selon leur structure de consommation. Car cette inflation est à 60 % liée à la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentaire, conséquence du renchérissement du coût des matières premières importées, hydrocarbures en tête. Or le poids de ces deux composantes de la consommation est d'autant plus fort que les ménages résident en zone rurale et périurbaine ou sont d'origine modeste. Dans une étude de l'OFCE, nous avons montré que les 10 % de ménages les moins exposés au choc inflationniste subissait une inflation de 2,5 % alors que les 10 % de ménages les plus exposés faisaient face à une inflation supérieure à 8 %. Les salaires augmentent (3 % en moyenne au deuxième trimestre 2022) mais deux fois moins que les prix, creusant le pouvoir d'achat de la plupart des salariés. En revanche, les personnes au SMIC voient leur pouvoir d'achat préservé en raison du mode d'indexation du SMIC mais les salariés légèrement au-dessus du SMIC n'ont aucune garantie d'augmentation de leur salaire, ce qui risque de conduire à un tassement des salaires vers le bas et de smicardisation d'une partie des salariés français.

Dans un interview croisé, Mathieu Plane, directeur adjoint, département Analyse et prévision de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), et Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, analysent l'inflation et les conséquences qu'elle entraîne pour les salaires.

**Benoît Teste :** Pour les agentes et agents de la Fonction publique comme pour l'ensemble des salarié-es, on passe d'un grignotage du pouvoir d'achat, certes lent mais inexorable, à un décrochage encore plus visible donc plus brutal. Cela accroît des difficultés du quotidien et évidemment, les salarié-es les plus précaires, les moins bien rémunéré-es, les débuts de carrière, davantage les femmes que les hommes, subissent de plein fouet cette situation. Par ailleurs, cela renforce le sentiment de mépris pour les métiers exercés, surtout quand on met cela en regard de l'augmentation faramineuse des profits des grands groupes qui permettent à quelques-uns, à l'inverse de la situation du plus grand nombre qui a du mal à se chauffer et à se nourrir, de vivre très bien et même de profiter de la crise. Enfin, cela crée une forte anxiété, très déstabilisante : chacun se demande jusqu'où peut aller la flambée des prix et donc la dégradation de sa propre situation.

*L'augmentation des salaires – et donc les luttes sociales – sont elles face à cette inflation une nécessité ou inversement nourrissent elles l'inflation ?*

**M. P. :** L'augmentation des salaires est une nécessité pour faire face à cette inflation importée. Mais les marges de manœuvre des entreprises diffèrent, selon les secteurs et la taille des entreprises. Une augmentation généralisée des salaires compensant intégralement l'inflation risquerait de mettre un certain nombre de PME au tapis ou d'entretenir une spirale inflationniste. Mais il n'y a aucune raison pour que seuls les salariés encaissent le choc inflationniste pour préserver les marges des entreprises. Il est donc important que les entreprises fassent également

un effort significatif pour préserver au mieux le pouvoir d'achat de leurs salariés, en étant particulièrement vigilant aussi aux salariés au-dessus du SMIC qui constituent une partie des catégories modestes et de la classe moyenne et qui risquent d'être les grands perdants de cette crise, d'autant plus si à l'avenir les dispositifs d'aide pour faire face à la crise énergétique s'éteignent pour eux.

**B. T. :** Nous revendiquons beaucoup mieux que la simple indexation des salaires sur l'inflation, puisqu'il faudrait aussi rattraper les pertes accumulées, revaloriser un grand nombre de métiers et établir l'égalité professionnelle en comblant, par diverses mesures, les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes. Mais *a minima*, l'indexation permettrait juste que ce ne soit pas les salarié-es qui paient l'inflation. Le jour de l'annonce du dégel de la valeur du point d'indice par le ministre de la Fonction publique, notre communiqué FSU parlait des 3,5 % comme du « niveau du mépris » pour caractériser l'insuffisance de la mesure. Cela dit, le fait d'utiliser le levier de l'augmentation de la valeur du point n'allait pas de soi. Sans l'unité des syndicats pour laquelle la FSU a beaucoup œuvré, nul doute que le gouvernement aurait opté pour des solutions plus individualisées et donc sources de nouvelles inégalités (primes, etc.). C'est ce sillon qu'il faut creuser, et nous entendons bien faire monter les mobilisations car la situation est certes dramatique mais d'une certaine manière, d'une part la colère accumulée, d'autre part la pénurie de main d'œuvre et de candidats aux concours de recrutement de la fonction publique : donnent des leviers inédits au mouvement social pour faire pression et gagner des augmentations salariales. ♦

« Nous revendiquons beaucoup mieux que la simple indexation des salaires sur l'inflation »

## Énergies

# Le casse-tête européen

**L**a guerre en Ukraine et ses répercussions sur l'approvisionnement en énergie mettent à mal le Plan vert européen qui vise à réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre.

En décembre 2019, conformément aux engagements internationaux pris dans le cadre de l'Accord de Paris, la Commission européenne – sous l'impulsion d'Ursula Von der Leyen, sa nouvelle présidente allemande – a présenté une feuille de route visant à adapter les politiques européennes dans de nombreux secteurs – énergie, agriculture, industrie, forêts, déchets, transports... – afin de rendre l'Union européenne (UE) climatiquement neutre d'ici 2050.

En juin 2021, la loi européenne sur le climat transforme l'engagement politique de ce Green Deal – ou Pacte vert – en obli-

gation contraignante avec un nouvel objectif intermédiaire : la réduction d'au moins 55 % et non plus 40 % des émissions nettes de gaz à effet de serre des États membres en 2030 par rapport à leur niveau de 1990. Une douzaine de mesures du *Fit for 55* (Ajustement à l'objectif 55) dont l'entrée en vigueur est prévue en 2023, vise à accompagner de façon concrète les 27 pays à atteindre ces objectifs de long terme.

### La guerre en Ukraine

C'est dans ce contexte que l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février a relancé les débats sur l'autonomie énergétique de l'UE, les importations européennes de gaz naturel, pétrole et charbon provenant pour respectivement 40 %, 20 % et 45 % de Russie. Notamment à la suite de la ré-



duction drastique par la Russie de ses exportations de gaz vers l'Europe, la Commission européenne a présenté en juillet un plan visant son indépendance de tous les combustibles fossiles russes « *bien avant 2030* ». Il passe par la réduction des deux tiers de ses importations de gaz d'ici fin 2022 pour y mettre fin en 2027, l'ar-

rêt total de ses importations de charbon dès le 10 août et de pétrole à la fin de l'année. Mais, aucune des solutions alternatives avancées jusque-là n'est compatible avec la neutralité climatique visée pour 2050 par le Green Deal européen, ni ne prend d'ailleurs en compte le dernier rapport du GIEC publié en avril 2022.

## Impact sur le coût de la vie



Une étude du Fonds monétaire international (FMI) mesure l'impact du choc énergétique en terme de hausse du coût de la vie sur les 20 % de population les plus riches et les 20 % les plus pauvres. Elle montre que, lorsque les autorités publiques prennent des mesures pour contrer la hausse et favoriser le pouvoir d'achat, l'impact est moins important et moins inégal. Ainsi en France, en Suède et en Finlande, la hausse limitée à 4% est identique pour les deux groupes. À l'inverse, au Royaume-Uni où aucune aide d'État n'a été mise en place, la hausse est de 7 % pour les plus aisés et de 16 % pour les plus défavorisés. Selon une autre étude britannique de la Résolution Foundation, cela accroît des inégalités déjà criantes puisque les 20 % les moins aisés au Royaume-Uni avaient déjà vu la part de leurs dépenses essentielles passées de 51 % de leurs revenus en 2006 à 60 % en 2019. Au moment de l'étude, l'Italie n'avait pas encore fait connaître son plan consacrant 17 milliards d'euros d'aide au pouvoir d'achat avec notamment une aide au paiement des factures d'électricité pour les familles.

### Des solutions polluantes

Que ce soit par l'imposition de la priorité de sortie du gaz russe sur celle de sortie du charbon en Allemagne, Autriche, Bulgarie, Grèce, Italie, Pays-Bas ou France – y compris en reportant des fermetures de centrales prévues voire même en rouvrant celles déjà fermées comme à Saint-Avold en Moselle ; par le recours à des importations venant de très loin (Australie, Afrique du Sud, Colombie et des États-Unis) ou par l'importation de pétrole et de Gaz Naturel Liquide (GNL) ou gaz de schiste – dont la production est interdite en France – américains ou des pays du Golfe... la diversification en urgence



Notre ère industrielle, faite d'usines polluantes et de transports prolifiques en émission de gaz à effet de serre et particules fines, est brutalement confronté à la transition écologique avec les conséquences énergétiques de la guerre en Ukraine.

des sources d'énergie fait la part belle aux plus polluantes. Par ailleurs, les nouvelles infrastructures comme par exemple des terminaux méthaniers, sont appelées à être utilisées pendant des décennies compte tenu des investissements engagés, créant une dépendance à long terme aux énergies fossiles.

À ce propos, le projet de terminal méthanier flottant du Havre suscite la réserve du Conseil constitutionnel. Le 12 août, les Sages ont ainsi indiqué que la future infrastructure « est susceptible de porter atteinte à l'environnement » et que « les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».

### Des mesures contraignantes cet hiver

Les pays de l'UE restant légalement tenus de réduire les émissions nettes d'au moins 55 % d'ici la fin de la décennie, « Toute utilisation prolongée du charbon [...] devra être compensée par un renforcement de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie ainsi que par une utilisation accrue des énergies renouvelables d'ici à 2030 », a précisé la Commission.

Concernant le développement des énergies renouvelables, notons ici le vote inquiétant des députés européens conduisant à considérer le gaz (jusqu'en 2030) et le nucléaire (jusqu'en 2045) comme des énergies « vertes » et « durables », au même titre que l'éolien ou le solaire, pouvant donc bénéficier de l'argent public et privé destiné à la transition écologique.

Quant aux économies d'énergies, un nouveau règlement, présenté par Bruxelles propose un objectif de réduction volontaire de 15 % de la consommation de gaz pour chaque pays membre, entre août 2022

## Terminal méthanier au Havre, ce qu'en pense Greenpeace

Un projet de terminal méthanier flottant au Havre a été annoncé suite à des discussions entre TotalEnergies, les autorités locales et le gouvernement. Il permettrait d'augmenter les volumes de gaz fossiles importés en France de l'équivalent de 10 % de la consommation annuelle en remplacement du gaz importé auparavant de Russie. Greenpeace s'inquiète de ce projet :

« Quelques jours à peine après la nomination du gouvernement, TotalEnergies bénéficie déjà de largesses pour construire une extension du terminal méthanier du Havre [...] »

Jouant sur la peur de la rupture d'approvisionnement, la major a obtenu [...] l'introduction de deux articles visant à accélérer et simplifier la construction d'un terminal méthanier flottant. Pire, un régime de dérogation spéciale est prévu dans le projet de loi pour s'affranchir des procédures d'évaluation de l'impact environnemental de l'installation ».

François Chartier, chargé de campagne énergies fossiles chez Greenpeace France, dénonce : « Son second quinquennat à peine entamé, le président Macron, qui affirmait que la France devait être la première grande nation à sortir des énergies fossiles, pose donc un premier acte en totale contradiction avec ses paroles, pourtant reprises mot pour mot [...] par la Première ministre dans sa déclaration de politique générale. Ce n'est pas en se donnant les moyens d'importer plus d'énergies fossiles que l'on en sortira ! ».

L'extension de ce terminal ouvre en effet la porte à l'importation de gaz de schiste américain ou aux productions à venir issues des bombes climatiques dans lesquelles TotalEnergies investit massivement, comme au Mozambique ou au Qatar.

« La nouvelle législature, poursuit Greenpeace, dont le premier projet de loi est censé répondre à la crise énergétique et à ses conséquences sur le pouvoir d'achat, commencera donc par un cadeau aux énergies fossiles : relance du charbon et facilitation du développement d'un terminal méthanier. Dans le même temps, les mesures sur l'accélération des énergies renouvelables et sur la sobriété, pourtant absolument indispensables face à cette crise énergétique et aux risques de rupture d'approvisionnement de cet hiver, sont repoussées à la rentrée ».

et mars 2023, par rapport à la moyenne des cinq dernières années sur la même période. Les États devraient détailler d'ici fin septembre leur feuille de route pour y parvenir. Parmi les propositions avancées par la Commission : l'adoption par les États de mesures contraignantes pour limiter le chauffage et la climatisation dans les bâtiments publics et commerciaux. Pour entraîner les ménages dans l'effort, Bruxelles compte sur des campagnes de communication demandant de baisser le thermostat d'1 °C cet hiver. La lutte contre la dépendance

énergétique ne peut se faire sans une politique de réduction de consommation d'énergie : baisse d'un degré du chauffage dans les logements, certes, mais aussi économies dans le secteur de l'industrie, accélération de l'isolation des logements, fin de l'éclairage des magasins la nuit, réduction de la vitesse sur autoroute, tarifs incitatifs pour l'utilisation des transports en commun... La sobriété... quelques mesures faciles à mettre en œuvre... les plus efficaces pour diminuer l'impact du chantage à la pénurie d'énergie. ♣

Valérie Soumaille

## Richard II, d'Avignon à Nanterre

Depuis bientôt trente ans, Christophe Rauck monte sur les scènes de France des pièces du répertoire comme des auteurs contemporains, notamment Rémi De Vos, avec un plaisir de la mise en scène et une intelligence du texte qui ravissent ses publics. Il assure également la formation de jeunes actrices et acteurs, particulièrement celles et ceux de l'École du Nord, école rattachée au théâtre national de Nanterre, le Théâtre du Nord, dont il a assuré la direction entre 2014 et 2021. C'est avec ces élèves qu'il a monté l'an dernier sa première tragédie de Shakespeare, *Henri VI*. Désormais directeur des Amandiers de Nanterre, il reprend la création qu'il a donnée cet été en clôture au festival d'Avignon, *Richard II*, pièce peu jouée, difficile à rendre dans sa complexité et son actualité.

Christophe Rauck a choisi la belle traduction que Jean-Michel Déprats a réalisée pour les éditions Gallimard, une traduction qui, comme la mise en scène, rend aux tragédies de Shakespeare tout l'humour dont elles sont empreintes. Thomas Jolly avait déjà donné à ces tragédies historiques un air de grand spectacle, d'opéra rock, qui avait balayé l'académisme français pesant sur l'auteur anglais, peu avare de réparties bouffonnes, spirituelles, réellement décapantes en ce qu'elle moque le personnage qui les profère sur lui-même. *Richard II* est une pièce politique. Mais le vrai parti de Shakespeare c'est de dépasser la factuelle politique par la poétique. Un parti-pris que Christophe Rauck exhause par le jeu des acteurs, leur diction notamment. La pièce est remarquablement servie par le jeu des acteurs, Michel Lescot (notre photo) en premier.

Aux Amandiers de Nanterre du 20 septembre au 15 octobre, à Vélizy-Villacoublay les 21 et 22 octobre, à Pau les 8 et 9 novembre.



## Rideau de Parade

Diaghilev l'avait commandé à Picasso en 1917 pour son ballet *Parade*. L'immense rideau de scène a ensuite eu plusieurs propriétaires avant de rejoindre les collections françaises, celles du musée d'art moderne puis du Centre Pompidou à sa création en 1977. Réalisé avec des matériaux fragiles, ses couleurs ayant subi maints aléas, sa restauration était problématique, mais les équipes du Musée National d'art moderne sont parvenues à redonner sa splendeur à l'ouvrage monumental. Le rideau s'est levé pour la première fois depuis plus de 100 ans lors d'une unique représentation, le 31 août à l'Opéra de Massy.

## Biennale à Lyon

La 16<sup>e</sup> *Biennale d'art contemporain de Lyon*, qui aurait dû se tenir l'an dernier mais a été repoussée pour cause de pandémie, se tient dans la capitale des Gaules du 14 septembre au 31 décembre. Pour son trentième anniversaire, les commissaires invités Sam Bardaouil et Till Fellrath ont privilégié les thèmes d'actualité, les possibilités d'être « ensemble » en temps de crise et le rôle que l'art peut y jouer. Au MAC de la ville (notre photo), se joignent plusieurs lieux d'exposition, entre autres les Usines Fagor et le musée Guimet d'histoire naturelle. Une cinquantaine d'artistes venus du monde entier sont invités pour cette manifestation, l'une des plus importantes en France pour l'art contemporain.



## Bulles sonores à Limoux

Hubert-Félix Thiéfaine, Têtes raides ou Masilia Sound System sont les invités du festival *Bulles sonores* de Limoux qui fêtent son 10<sup>e</sup> anniversaire du 28 au 30 octobre prochain. La cité audoise, réputée pour son vin liquoreux, profite de la fin de saison dans le sud pour organiser son festival sur trois scènes différentes. Une vingtaine de groupes présenteront des tendances bien diverses des musiques actuelles parmi lesquelles Odezenne, Mouss et Hakim ou le Barcelona Gipsy Balkan Orchestra.



## Dürer à Chantilly

Il n'avait pas été exposé en France depuis un quart de siècle. La Bibliothèque nationale de France a réuni ses collections de gravures d'Albrecht Dürer à celles du musée Condé pour cette exposition au Château de Chantilly. Plus de deux cents gravures qui marquent l'époque de la Renaissance allemande sont ainsi présentées au public jusqu'au 2 octobre. L'occasion de visiter le château et les jardins du Grand Condé qui rivalisa de splendeurs avant que son cousin Louis XIV ne fit bâtir Versailles.



## Films arabes à Fameck

Le 33<sup>e</sup> festival du film arabe de Fameck – Val de Fensch, au cœur du bassin sidérurgique lorrain, se tiendra du 6 au 16 octobre. Pas moins de trente films, longs et courts métrages et documentaires, sont au programme de cette édition. En lien avec le 60<sup>e</sup> anniversaire des accords d'Évian, la production algérienne sera mise à l'honneur. La réalisatrice Mounia Meddour assurera la présidence du jury. L'an dernier, 15 000 festivalières et festivaliers ont participé à cet événement unique en France.



## Photographies : Arles s'étend dans le sud

Les 53<sup>e</sup> Rencontres de la photographie qui animent Arles tout l'été continuent jusqu'au début octobre. Après deux années de programmation réduite pour cause de pandémie, 2022 explose. Pas moins de 27 expositions prévues dans le « In », auxquelles s'ajoutent toutes les manifestations du Off qui occupent la cité antique. Cette année, la manifestation s'est étendue. Après Avignon, Puy-Sainte-Réparate avec Mary McCartney, et le musée Granet qui a exposé *Italia discreta*, la ville d'Aix-en-Provence propose à l'Espace culturel départemental Le Langage silencieux où l'on peut voir jusqu'au 23 octobre une cinquantaine de tirages iconiques du XX<sup>e</sup> siècle sur le thème de l'artiste et de son modèle. Le Mucem de Marseille accueille jusqu'au 9 octobre Mathieu Pernot pour son *Atlas en mouvement*, et, dans la même ville, le Frac propose *Achapatpong Weerasethakul* jusqu'au 25 septembre. Le Carré d'art de Nîmes reçoit Transit, première exposition personnelle en France de Sam Contis jusqu'au 20 novembre. À Saint-Rémy, jusqu'au 25 septembre, le Londonien John Stewart montre ses *Natures mortes*. Au Centre d'art contemporain de Chateaufort, on peut voir les *Habitats sauvages* de Léna Durr jusqu'au 30 octobre. Enfin, au Centre de la photographie de Mougins, le photographe irlandais Tom Wood accroche ses *Portraits anglais* dans l'exposition *Every Day is Saturday* jusqu'au 16 octobre. Toutes ces expositions sont accessibles avec le forfait des Rencontres.



# Un bilan en demi-teinte pour les festivals

**D**es soirées annulées pour raison climatique, des spectacles supprimés pour cause de pandémie, des sièges vides pour raison budgétaire, les festivals ont été victimes des crises qui touchent le pays.

Pour sa 76<sup>e</sup> édition, le *Festival d'Avignon* a réussi un taux de remplissage de 92 % pour ses 47 spectacles. Trois points de moins qu'en 2019. Avec 114 400 places vendues, le festival a néanmoins dû annuler deux spectacles pour cause de covid et son directeur Olivier Py n'a pas manqué de souligner le défi que représentait désormais l'étendue de l'épisode caniculaire. Ce dernier n'est certainement pas étranger à la baisse de 15 % des ventes par rapport à 2019 qu'a connu le *festival Off*, avec 255 000 places vendues pour 1 570 spectacles. En juin le *Printemps des Comédiens* de Montpellier n'a pas eu la même chance : deux spectacles ont été annulés pour cause de covid, dont la création de Julien Gosselin. Il en fut de même pour Montpellier Danse avec la dernière pièce d'Anne Teresa de Keersmaecker.

Le 74<sup>e</sup> *Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence*, autre grand événement, n'a vendu que 43 400 places pour son programme pourtant prestigieux de dix opéras dont deux créations contemporaines. Son taux de remplissage s'élève à 89 %, contre 97 % en 2018 et 92 % en 2019. Il semblerait que le public, moins jeune qu'à Avignon, ait redouté à la fois la canicule, la pandémie et le budget qu'un tel déplacement représente.

## Orages et désespoirs

Directement victime du climat, les 32<sup>e</sup> *Eurockéennes* de Belfort ont dû supprimer deux jours de concerts sur quatre en raison du violent orage du 30 juin qui a blessé sept personnes. Deux tiers des 54 concerts ont été annulés. Dans le bois de Vincennes à Paris, 40 000 personnes rassemblées pour *We love Green*, festival de musiques électro-pop, ont été évacuées dans la soirée du 4 juin. Au *Printemps de Pérouge*, dans l'Ain, le concert du groupe Kiss a été annulé. De même, plusieurs spectacles ont fait les frais des orages au 51<sup>e</sup> *Festival interceltique de Lorient*, ce qui n'a pas empêché 900 000 personnes de se retrouver aux 230 concerts.



© Ines Van der Schueren

En Charente-Maritime, *Freemusic* a été entièrement annulé le 17 juin par la préfecture en raison d'une alerte rouge canicule entraînant un risque d'incendie dans la pinède de Montendre.

## Mauvaise année pour les majors

C'est sans doute une autre raison qui a conduit les spectatrices et spectateurs à boudier cette année les concerts des majors du disque. Olympia Prod, filiale de Vivendi, a réuni un peu moins de monde à Brive, malgré l'affiche prometteuse réunissant Clara Luciani et Julien Doré. De même à Marmande où, pour *Garorock*, la major a rassemblé 140 000 personnes contre 160 000 en 2019 avec au programme Orelsan et DJ Snake. C'est surtout ses nouveaux festivals qui ont déçu la maison de production : *Inversion Fest*, au stade Gerland Lyon, n'a réuni que 35 000 personnes et les *Déferlantes*, qui ont quitté Argelès pour Céret, 104 000 alors que 160 000 étaient attendus.

Ces grands rassemblements, qui sont des plateaux de producteurs assurant les tournées de leurs vedettes, visent des publics jeunes qui ont cette année hésité à acheter des billets aux prix élevés.

Ce n'était pas le cas au 15<sup>e</sup> *Hellfest* de Clisson où les 360 groupes invités, dont Deep

La création d'Anne Teresa de Keersmaecker n'a pu être donnée à Montpellier Danse en raison de cas de Covid dans la compagnie.

Purple, Ghost, Alice Cooper, Guns N'Roses, Metallica, ont attiré plus de 400 000 personnes. Même succès pour les 37<sup>e</sup> *Francofolies* de La Rochelle avec 150 000 fans, pour les 30 ans des *Vieilles Charrues* (280 000) et pour les 24<sup>e</sup> *Solidays* sur l'hippodrome de Longchamp à Paris (247 000 contre 228 000 en 2019). ♦

Véronique Giraud

## Succès sur les écrans

Les téléspectateurs semblent avoir apprécié les soirées spéciales conçues par les festivals en partenariat avec les chaînes du service public. Pour la douzième année consécutive, la soirée *Musiques en fête*, présenté par Cyril Féraud et Judith Chaine sur France 3, donne dans l'amphithéâtre d'Orange les airs les plus populaires de l'art lyrique et lance les Chorégies. Un record d'audience avec plus de 2 millions de spectatrices et spectateurs : c'est une des émissions qui assure le meilleur taux d'écoute de la chaîne. Autre exemple, La Grande parade de Lorient, pour le 51<sup>e</sup> festival interceltique, a réuni 1,4 million de fidèles sur FR3.

# Hommages aux compositrices

**L**es femmes compositrices sont à peu près inconnues du grand public. Elles étaient jusqu'à présent également ignorées des institutions culturelles. Des festivals ont, cet été, tenté de réparer l'outrage, des salles affichent leur nom pour la saison prochaine, un film et une pièce de théâtre ont été réalisés.

S'il est une créatrice qui a payé cher le fait de porter jupon, c'est bien Maria Anna Mozart. Surnommée affectueusement Nannerl, elle apprend le clavecin à l'âge de sept ans et révèle un talent que son père ne niera pas. Leopold Mozart lui fera faire le tour des capitales d'Europe et l'incitera à composer ses propres œuvres. Le petit Wolfgang Amadeus, son frère, a cinq ans de moins qu'elle et la suit dans son métier de concertiste, partageant bientôt le clavier avec elle. La tournée européenne

du jeune duo prodige durera quatre ans, jusqu'aux dix-huit ans de Nannerl, âge terrible pour une jeune fille. Il est alors temps de la marier et une jeune épouse ne saurait offenser son mari en montant sur les tréteaux comme une comédienne, métier alors synonyme de dévergondage. Lorsque son père et son frère partiront en tournée, elle restera au foyer familial dans l'attente d'un prétendant sérieux. L'attente sera longue car Maria Anna ne se mariera qu'à l'âge très tardif pour l'époque de 32 ans.

## Quel Mozart a écrit les concertos pour violon ?

Elle a cependant continué de composer et Wolfgang, qui l'aime et l'admire, interprétera ses morceaux lors de ses concerts. Mais cela manifestait encore d'une trop grande liberté pour le patriarche Leo-

pold qui lui interdira d'écrire la moindre note. Elle ne rompra cependant pas tout lien avec la musique, puisqu'elle donnera des cours à Salzbourg, sa ville natale, où elle s'éteindra à l'âge de 78 ans. Elle remontera même sur scène comme concertiste. En 2010, le réalisateur René Féret lui a rendu hommage dans un film intitulé *Nannerl, la sœur de Mozart*, interprétée par Marie Féret.

Que sont devenues ses compositions ? D'après Martin Javis, chef d'orchestre australien mais également musicologue qui a étudié les partitions manuscrites originales de la famille Mozart, deux des cinq concertos pour violon du maître autrichien sont bien signés de son nom, mais l'écriture n'est pas la sienne et Javis pense pouvoir les attribuer à Maria Anna. L'autrice et actrice Brigitte Bladou a rendu hommage à Nannerl au festival *Off* d'Avignon dans une pièce musicale intitulée *Mozart, l'enfance d'un génie*, actuellement en tournée.



## Tant de compositrices à découvrir...



D'autres compositrices méconnues par les siècles vont sans doute être jouées sur les scènes d'Europe, Maddalena Casulana, compositrice de la Renaissance, Barbara Strozzi, grande compositrice italienne du XVIIe siècle, Elisabeth Jacquet de La Guerre, une des premières musiciennes professionnelles françaises sous Louis XV, Hélène de Montgeroux, première professeure au Conservatoire de Paris en 1795, Louise Farrenc, dont on retiendra la méthode officielle d'enseignement. Cécile Chaminade (notre photo) fit une belle carrière à travers le monde à la fin du XIXe siècle, malgré la décision originelle de son père qui lui écrira « Dans la bourgeoisie, les filles sont destinées à être épouses et mères ». Elle sera l'objet d'un récital donné le 16 février prochain à l'Opéra de Paris avec LILI Boulanger décédée à 24 ans en laissant une œuvre considérable. Cette dernière sera également honorée, avec Louise Farrenc, par l'orchestre national de Metz, le 3 décembre à Namur en Belgique.

## Fanny Mendelssohn contrariée

À l'image de Nannerl Mozart, de nombreuses artistes femmes ne sont souvent connues que par leurs époux ou leur parentèle. C'est le cas de Fanny Mendelssohn, sœur de Félix. Elle subira un sort semblable à celui de Nannerl. Fille d'une famille bourgeoise et fortunée, elle ne pourra prétendre à mener une carrière artistique. Son père le lui écrit dans une lettre que le journal *Le Figaro* publiera en 1888 : « La musique deviendra peut-



**Le 22 mai prochain, au Théâtre des Champs Élysées, Natalie Dessay interprétera des compositions d'Alma Malher, de Fanny Mendelssohn, et de Clara Wieck-Schumann.**

être pour lui [son frère Félix] une profession ; pour toi elle restera un art d'agrément [...] toi, mon enfant, renonce à des triomphes qui ne conviennent pas à ton sexe et cède la place à ton frère ». Comme Maria Anna Mozart, Fanny continuera à composer par passion, mais cette fois, ses nombreuses œuvres nous sont connues. Le festival international de piano de La Roque d'Anthéron lui a consacré une journée, ainsi qu'à son frère.

### L'extraordinaire Clara Wieck-Schumann

Autre Journée tenue cet été au festival de La Roque d'Anthéron, un hommage au couple Schumann. L'épouse du célèbre musicien, Clara Wieck, si elle ne fut pas reconnue comme compositrice autant que son travail le méritait, était considérée à son époque comme une des meilleures pianistes. Née à Leipzig en 1819, elle apprend, comme Nannerl Mozart, la musique avec son père et commence sa

carrière de concertiste dès l'âge de six ans puis part en tournée à onze ans. Elle continuera sans l'interrompre une carrière parsemée de triomphes qui ne prendra fin qu'à sa mort. Tombée amoureuse de Robert Schumann qu'elle épousera, elle fera connaître les œuvres de son mari, inspirera également son ami Johannes Brahms, mais délaissera la composition jusqu'au décès de Robert qui avait écrit « Clara sait bien qu'être mère est [là] sa principale mission ». Elle-même se persuade de ce rôle domestique : « Une femme ne doit pas prétendre composer. Aucune encore n'a été capable de le faire, pourquoi serais-je une exception ? Il serait arrogant de croire cela, c'est une impression que seul mon père m'a autrefois donnée » écrira-t-elle à la veille de son mariage.

### Alma Malher, mariage et renoncement

Alma Schindler subira la même obligation de ne plus composer après avoir épousé Gustav Malher. Une lettre envoyée par le célèbre compositeur pendant leurs fian-



## Héloïse Luzzati : « Un festival, un label, des documentaires pour les compositrices »

Héloïse Luzzati, violoncelliste et créatrice en 2020 de La Boîte à pépites et du festival Un temps pour elles dans l'Oise.

### Comment est né votre projet ?

Pendant nos études et dans les salles de concert, on ne nous propose jamais d'œuvres de compositrices. Je me suis demandé comment faire bouger les choses. Le projet a démarré avec La boîte à pépites, sa page Facebook et sa chaîne YouTube où j'ai fait des petits documentaires sur les compositrices. Ça a plu et le projet s'est développé, on fait maintenant des petits dessins animés qui sont super pour les enseignants. Nous avons créé un calendrier de l'Avent digital où on retrouve une compositrice différente du 1<sup>er</sup> au 24 décembre. Pour ce projet, nous sommes une trentaine de musiciens.

Il y a aussi des documentaires animés, en collaboration avec la dessinatrice Lorène Gaydon et en partenariat avec l'orchestre national Avignon Provence. Nous avons réalisé cinq épisodes, chacun demande un mois de travail. Nous en ferons cinq l'an prochain.

### Vous avez créé l'association Elles Women Composers en 2020...

C'est la raison sociale de toutes nos activités. Nous proposons un champ d'action à 360 degrés avec les formats variés et courts de notre chaîne vidéo pour permettre à n'importe qui, quel que soit son âge, son bagage culturel, sa connaissance de la musique, d'y accéder. En France et dans d'autres pays.

Les partitions de compositrices que nous proposons aux musiciens les plus prestigieux leur sont inconnues. Ils les jouent pour la première fois pour notre projet, la captation n'est pas toujours satisfaisante. C'est pour ça que nous avons lancé le label discographique La boîte à pépites. Enfin, nous nous lancerons d'ici quelques mois dans l'édition de partitions, pour permettre à tous les musiciens de jouer ces compositrices.

### Comment a été conçu le festival Un temps pour elle ?

La philosophie du festival est de confier les œuvres à de grands interprètes. Cette année, parmi la soixantaine de musiciens, il y avait Renaud Capuçon, Bertrand Chamayou, Lise Berthaud... L'idée c'est de créer des modèles. Si des musiciens réputés que les jeunes admirent jouent des œuvres que ces jeunes ne connaissent pas, ils auront plus envie de se tourner vers ces œuvres. L'idée c'est d'aller irriguer le répertoire des grands par des œuvres de compositrices pour qu'eux-mêmes et d'autres les jouent dans un autre cadre.

çailles lui explique clairement qu'elle devra renoncer à la composition si elle accepte de l'épouser. La phrase de celui qui, en 1901, est alors directeur du prestigieux opéra de Vienne, est restée célèbre : « Du hast von nun an nur einen Beruf: mich glücklich zu machen [Tu n'as désormais qu'une unique profession : me rendre heureux] ». Le mariage ne le sera pas, mais Alma ne s'en laissera pas imposer et

restera dans l'histoire comme une femme libre. Le 16 février prochain, l'Opéra de Paris consacrera une soirée aux Compositrices et mélodie française. Le 22 mai, au Théâtre des Champs Élysées, Natalie Dessay, accompagnée du pianiste Philippe Cassard, interprétera des compositions d'Alma Malher, de Fanny Mendelssohn, et de Clara Wieck-Schumann. ♦

Jacqués Mucchielli

# Robin Renucci : « Créer avec et pour le public »

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet Robin Renucci a pris la direction du Théâtre national de Marseille. L'artiste a fait de l'élargissement de la base sociale du public sa priorité. Il veut s'appuyer pour cela sur l'éducation artistique de l'enfance à l'adolescence et des productions touchant tous les publics y compris dans des lieux tiers.

*Vous dirigez le Théâtre national de Marseille depuis le 1<sup>er</sup> juillet, pourquoi avoir souhaité venir dans cette ville ?*

J'ai quitté les Tréteaux de France avec le sentiment de ne pas avoir terminé mon échange avec le public. À Marseille, avec sa diversité, ses 900 000 habitants, il y a encore un grand travail à faire pour pouvoir rencontrer des publics qui m'intéressent, avec qui je souhaite rentrer en dialogue. C'était pour moi une possibilité de poursuivre ce travail engagé aux Tréteaux, d'aller à la rencontre de ces publics et de les amener à devenir des amateurs, au sens large du terme, des amoureux du théâtre.

*Nous tenons du public ce qui nous anime, c'est le titre de votre projet pour La Criée. Comment cette conviction prendra-t-elle corps ?*

C'est par le public que nous sommes animés. Il est à la fois le départ et la résultante des choses, c'est pour lui et avec lui que nous travaillons. J'ai commencé par m'intéresser à la nature du public de Marseille, à sa richesse, sa diversité, son absence aussi, et ce n'est pas du tout le stigmatiser ou le lui reprocher. À La Criée, même si les salles sont pleines, on retrouve comme ailleurs à peu près les mêmes spectateurs. Or il faut élargir notre base sociale. Cette maison appartient à chacune et à chacun, parce que ce sont les impôts des concitoyens, et qu'ils ne doivent pas se laisser intimider par ce genre d'endroit. Il faut rompre avec cette phrase « *Ce n'est pas pour moi* ». Pour le long terme, nous allons travailler avec les écoles dans le cadre d'une éducation artistique plus engagée. Nous allons travailler avec

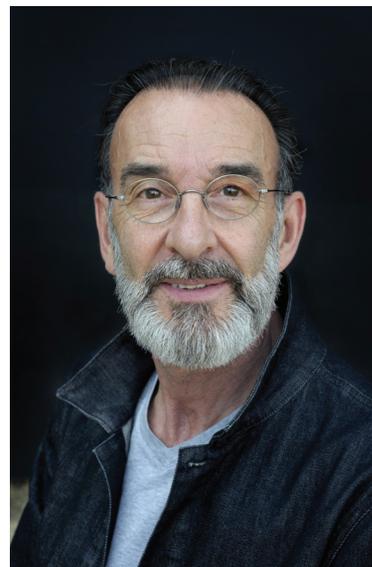
les jeunes de 15 ans qui seront les spectateurs du théâtre dans quelques années. Nous nous y prendrons avec des œuvres qui leur parlent, dans lesquelles ils peuvent se reconnaître parce que sur le plateau il y a des gens qui leur ressemblent.

*Et au-delà des jeunes publics ?*

Ensuite, nous y travaillerons en menant le combat contre les exclusions, les rejets, l'esprit agressif. Les oppositions sont nécessaires en démocratie, mais il faut les rendre fertiles, créatrices. Le théâtre doit aussi parler de ces oppositions. Il y a la guerre à nos portes, il y a une calamité écologique et une calamité sanitaire. Tout ça est à raconter sur les plateaux. Par les histoires on peut conscientiser, on peut faire rêver une jeunesse qui ne sait pas encore qu'elle pourrait désirer cet art, le pratiquer. Dans le cadre de la république, tout le monde a des droits culturels. La place de la culture doit être agrandie à Marseille.

*C'est le directeur de La Criée qui parle, mais peut-être aussi le membre du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle, non ?*

Tout est lié. Mes engagements convergent sur cette question de l'élargissement du public et du droit de chacune et chacun à cette rencontre avec l'art et la culture qui sont des outils de citoyenneté. Si on parvient à mieux résoudre les conflits par le dialogue, par la parole, par l'affirmation de sa singularité et le respect de celle des autres, on se place sur un chemin très politique. Il faut considérer la culture comme un oxygène, un soin pour tous, y compris pour celles et ceux qui ont



© Jean Christophe Berard

peu, voire qui n'ont rien. Il ne faut pas que les élus sacrifient la culture à leur action sociale par exemple. Tout est totalement lié.

*Vous allez travailler avec des intellectuels, des collectifs de jeunes artistes, une metteuse et un metteur en scène, qu'attendez-vous d'eux ?*

Cette manière de travailler, c'est une main tendue à certains artistes et penseurs pour leur dire qu'à Marseille il y a quelque chose qui est en train de se passer, dont il faut témoigner. C'est le cas pour les philosophes Barbara Cassin ou Cynthia Fleury, pour le psychanalyste Roland Gori. Il y a ceux qui vont travailler en tant qu'auteurs comme Alice Zeniter et François Cervantès. Ils ont déjà des commandes. Je travaille aussi avec deux collectifs de jeunes gens, le *Nouveau Théâtre Populaire* et le *Collectif 49701*, qui pour certains ont été mes élèves au Conservatoire national. Ils sont soucieux non pas d'être dans des salles, mais d'aller dans la rue, dans des lieux qui ne sont pas destinés au public. Pour aller vers les gens il faut des moyens, des comédiens, des artistes qui écrivent. Nous les produisons pour que La Criée soit une belle maison de production. En tant que directeur, je veux être le promoteur de cette création nouvelle à construire avec et pour le public. ♦

Propos recueillis par Pierre Magnetto

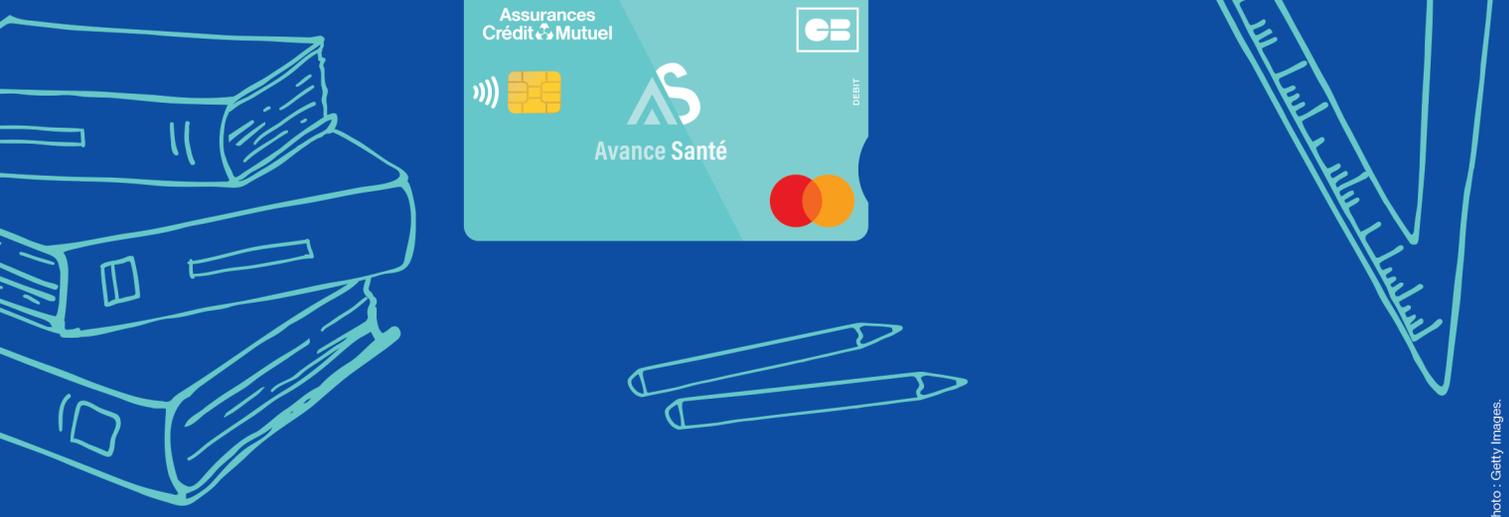


Carte Avance Santé

# La carte de paiement qui avance les frais de santé



Avec votre complémentaire santé, le Crédit Mutuel Enseignant vous propose une carte de paiement gratuite : **la carte Avance Santé**. Avec elle, c'est le Crédit Mutuel Enseignant qui avance vos frais médicaux, pas vous. Il n'y a que des bonnes raisons de choisir un acteur qui s'engage depuis 50 ans en faveur du monde éducatif.



**Crédit Mutuel**  
Enseignant



# Préparez votre budget vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances !

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'État.

**Bonification de 35% pour les - de 30 ans**

**Bonification de 30% pour les agents en situation de handicap**

**Abattement de 20% sur le RFR pour les Ultramarins**

**NOUVEAU + 5% sur les barèmes du Revenu Fiscal de Référence pour tous les Agents**

LE **GUIDE** CHÈQUE-VACANCES

- > Retrouvez les offres de nos partenaires au cœur des territoires et celles des grandes enseignes du réseau
- > Changez librement et à tout moment le format de vos Chèques-Vacances
- > Échangez les en fin de validité (2 ans en plus de l'année d'émission)

[Leguide.ancv.com](http://Leguide.ancv.com)

Choisissez le Chèque-Vacances qui vous ressemble !

NOUVEAU



**CHÈQUE-VACANCES CONNECT**  
l'application de paiement 100% digital

**CHÈQUE-VACANCES CLASSIC**  
le format papier



Parce que les vacances c'est essentiel, vos Chèques-Vacances-CRÉDIT sont utilisables toute l'année. Comment en obtenir ? Pour plus d'informations : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS,  
CULTURE & DÉCOUVERTE, LOISIRS & DÉTENTE, RESTAURATION

MINISTÈRE  
DE LA TRANSFORMATION  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUES  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**ancv**  
CHÈQUE-VACANCES

  
**DOCAPOSTE**  
l'avenir devient plus simple